

Bruxelles en mouvements

Périodique édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles
N°249 – 20 juin 2011

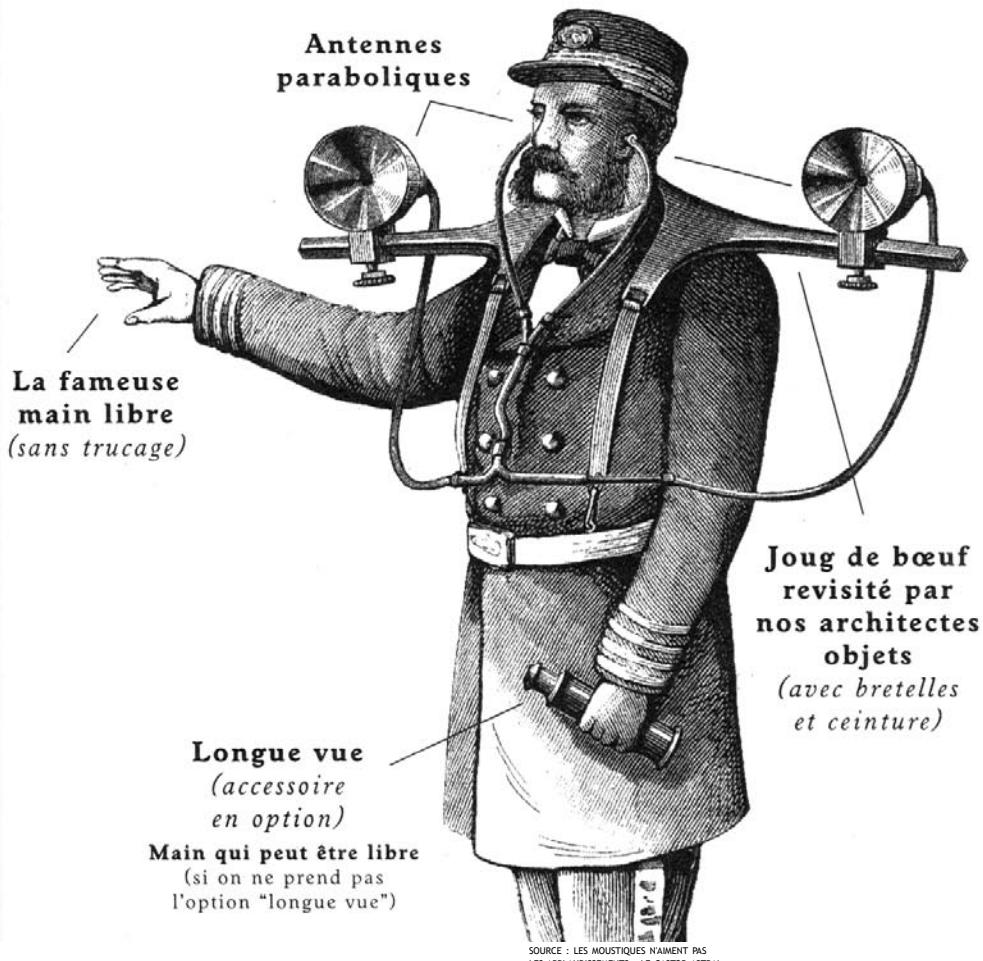
**ONDES
DE
CHOC**



INTRODUCTION

Pour ce numéro de Bruxelles en mouvements, Inter-Environnement Bruxelles a proposé au Collectif Dé-Mobilisation de réaliser un dossier concernant un nouveau type de pollution, invisible, incolore et inodore : la pollution électromagnétique. C'est tout naturellement que l'association Teslabel, pour sa longue expertise sur le sujet, a été associée à la rédaction des différents articles composant ce dossier.

Kit Main-Libre de Bug Télégraphe



Ce dossier a été réalisé par François Hubert, Jérôme Matagne, Almos Mihaly, Nicolas Prignot avec Jean Delcoigne, Jean-Luc Guilmot et Gérald Hanotiaux.

ONDES ELECTROMAGNETIQUES



Tout le monde aura bien entendu pu le remarquer, ces dernières années les appareils de téléphonie mobile ont proliféré dans notre quotidien. Une quinzaine d'années après l'introduction massive des différentes technologies sans fil, nous constatons, hélas, l'ampleur des inconvénients, tant en termes de santé publique qu'en termes de rythme de vie ou de respect d'autrui.

En effet, de plus en plus de personnes ressentent aujourd'hui les effets des rayonnements électromagnétiques émanant des antennes de téléphonie mobile, mais aussi des bornes wi-fi placées dans l'espace public et les espaces privés, ou encore des engins DECT (téléphones sans fil d'intérieur). Elles constatent quotidiennement dans leur corps l'ampleur du désastre de santé publique en cours, comme nous le montrera un témoignage du vécu sous les micro-ondes électromagnétiques. Dans une société où

les industriels semblent obtenir des autorités politiques et sanitaires une carte blanche pour le déploiement de leurs technologies dans notre environnement, nous désirons alerter la population. Ce dossier apportera des éclairages sur les systèmes techniques installés dans notre environnement, et un point sur l'état des connaissances au sujet de leurs effets sur la santé humaine. D'autres sujets seront abordés, telles les implications sociales ou environnementales de cette évolution technologique récente.

Nous ne prétendons pas être exhaustif sur cet important problème de société, le sujet étant extrêmement vaste et complexe, mais nous tentons de permettre à chacun d'entrevoir les différentes dimensions de la question, et de fournir les clefs de lecture permettant de se renseigner de manière plus complète. Par ailleurs, nous continuerons nos recherches et nos diverses actions de sensibilisation et restons la disposition de nos lecteurs pour de plus amples informations.

Collectif Dé-Mobilisation

Le Collectif Dé-Mobilisation est né à Saint-Gilles durant l'été 2009, à la suite de discussions informelles entre riverains, au sujet d'antennes de téléphonie mobile discrètement installées, cachées dans les enseignes ou collées à des logements à l'insu de leurs occupants. L'inquiétude concernant les effets futurs sur leur santé, couplée aux problèmes de santé déjà ressentis par d'autres riverains, a abouti à la création du collectif.

Afin de révéler ces pratiques au public, l'initiative principale fut la mise sur pied de «balades électromagnétiques». La première fut organisée à Saint-Gilles en octobre 2009, à laquelle participèrent une cinquantaine d'habitants, une seconde dans la commune d'Auderghem en novembre 2010 et une troisième sur le territoire d'Ixelles en avril 2011, à la demande de la Ligue des Droits de l'Homme. Durant ces balades, afin de rendre visible l'invisible, des mesures des niveaux de rayonnements électromagnétiques sont réalisées à proximité des antennes et, lors de ces arrêts, différentes thématiques liées au développement des technologies sans-fil sont abordées avec le public : santé, technique, éthique, aspects sociaux, actualité,... Les balades se terminent en général par un débat avec le public^[1]. Le Collectif prône une Dé-Mobilisation directe, par l'arrêt de l'utilisation de la téléphonie mobile, et une Dé-Mobilisation sociale, des rythmes et modes de vie imposés par ces technologies.

[1] Pour un compte-rendu de ces actions, se reporter aux articles de l'excellent Erwan Marjo : «Une promenade électromagnétique à Saint-Gilles» et «Une balade électromagnétique et un public au diapason», publiés respectivement dans les Bruxelles en mouvements n°229 et n°244.

**WWW.DEMOBILISATION.WORDPRESS.COM
RETOURAUFILAIRE@GMAIL.COM**

Teslabel

Teslabel est née en 1995 comme association de fait pour se transformer peu après en association sans but lucratif. Elle a pour objet la défense de l'environnement et plus particulièrement de la santé et de la qualité de vie des citoyens face aux nuisances des rayonnements électromagnétiques, et formule également l'exigence de mesures législatives qui soient réellement protectrices en application du principe de précaution.

WWW.TESLABEL.BE



Dimensions sociales des technologies sans fil

La publicité, omniprésente pour promouvoir la téléphonie mobile, voudrait nous orienter vers un modèle de vie où elle serait indispensable. Suite à une analyse élémentaire, nous comprendrons pourtant qu'en une quinzaine d'années d'imposition massive de cette technologie, les besoins humains et sociaux n'ont pas varié. Nous verrons également que les désagréments induits sont bien plus graves et nombreux que de supposés avantages. Explorons quelques dimensions sociales, particulièrement problématiques.

The screenshots show the following text:

- Félicitations !**
Vous vous trouvez dans une zone myFiFi.
- Gefeliciteerd !**
U bevindt zich in een myFiFi-zone.
- Congratulations !**
You're in a myFiFi zone.

On the right side of the screenshots is the myFiFi logo, which features a white dog silhouette with three signal bars above it, the text "myFiFi" in a bold font, and "Your internet best friend!" below it.

A

u long d'une journée, nous ne comptons plus le nombre de dérangements causés par les sonneries des téléphones mobiles présents dans notre entourage. Il n'y a pas si longtemps encore, leurs détenteurs éteignaient la machine lors d'une relation sociale ; par la suite la personne, un peu gênée, ne répondait pas en cas de sonnerie. Aujourd'hui, nous sommes bien obligés de constater la prééminence des sollicitations électromagnétiques sur la relation physique en cours. Les gens répondent, partout et tout le temps, y compris au milieu des conversations les plus importantes ou les plus intimes, parfois même au cinéma ou lors de cours du soir, face au professeur.

Le téléphone mobile nous rapproche tous ?

Il n'est pas rare aujourd'hui, lors d'un face à face, de devoir patienter plusieurs minutes afin qu'une conversation téléphonique impromptue se termine, pour ensuite constater la perte du fil de la discussion. Pourtant, lorsque nous sommes en compagnie de quelqu'un, ne sommes-nous pas censés être ensemble ? Nous voyageons, en permanence, en Absurdie, la conversation ne tenant parfois qu'en un laconique « *je ne peux te répondre, je suis avec quelqu'un* » ! Posons-nous désormais la question : qu'est donc devenue la vie sociale à l'aune de ces technologies ? Tout est-il donc devenu soudain si urgent ?

Plus qu'un moyen de communication, nous

ONDES ELECTROMAGNETIQUES

pouvons constater aujourd'hui l'instrument de «dé-communication» que représente le téléphone mobile. De nouvelles dépendances apparaissent au sein des pratiques sociales, étudiées par les psychologues. Les personnes touchées présentent un profil particulièrement dénué de confiance en soi, accompagné d'une gestion chaotique des rapports sociaux. Des néologismes apparaissent, telle cette «nomophobie» désignant la panique de l'individu en cas d'oubli du téléphone mobile ou de batterie vide, qui pousse certains à dormir avec leur téléphone allumé dans la pièce, parfois sous l'oreiller. Ces phénomènes sont loin d'être marginaux, et les cas les plus extrêmes peuvent aboutir à une hospitalisation.

L'agence antidrogue espagnole a communiqué sa prise en charge de deux adolescents de douze et treize ans, dépendant des technologies sans fil. «*Ils sont arrivés pour leur addiction à 'Messenger'* (système d'envoi de messages rapides sur internet, ndlr) *mais nous avons vu qu'ils avaient aussi une addiction au téléphone portable*», déclare Maite Utgés, directrice d'un centre de pédopsychiatrie à Lleida. Ces deux jeunes, utilisant leur téléphone portable sans cesse, en sont arrivés à se mettre en échec scolaire et à se désocialiser jusqu'à devoir être suivis par un centre de santé mentale infantile et juvénile. La responsable du centre juge la durée du traitement nécessaire à deux ans, étant donné leur utilisation de l'engin durant

cinq à six heures quotidiennes. «*Le centre de Lleida a la particularité de soigner au total 20 enfants et adolescents pour leur addiction à Internet*, précise *El Mundo*. *L'Agence antidrogue espagnole estime qu'environ 10 % des adolescents de Madrid souffrent d'addiction au téléphone portable ou à internet (...)*»^[1]. Quel événement, autre que l'internement, pourrait mieux révéler la dé-socialisation induite par ces nouvelles technologies ?

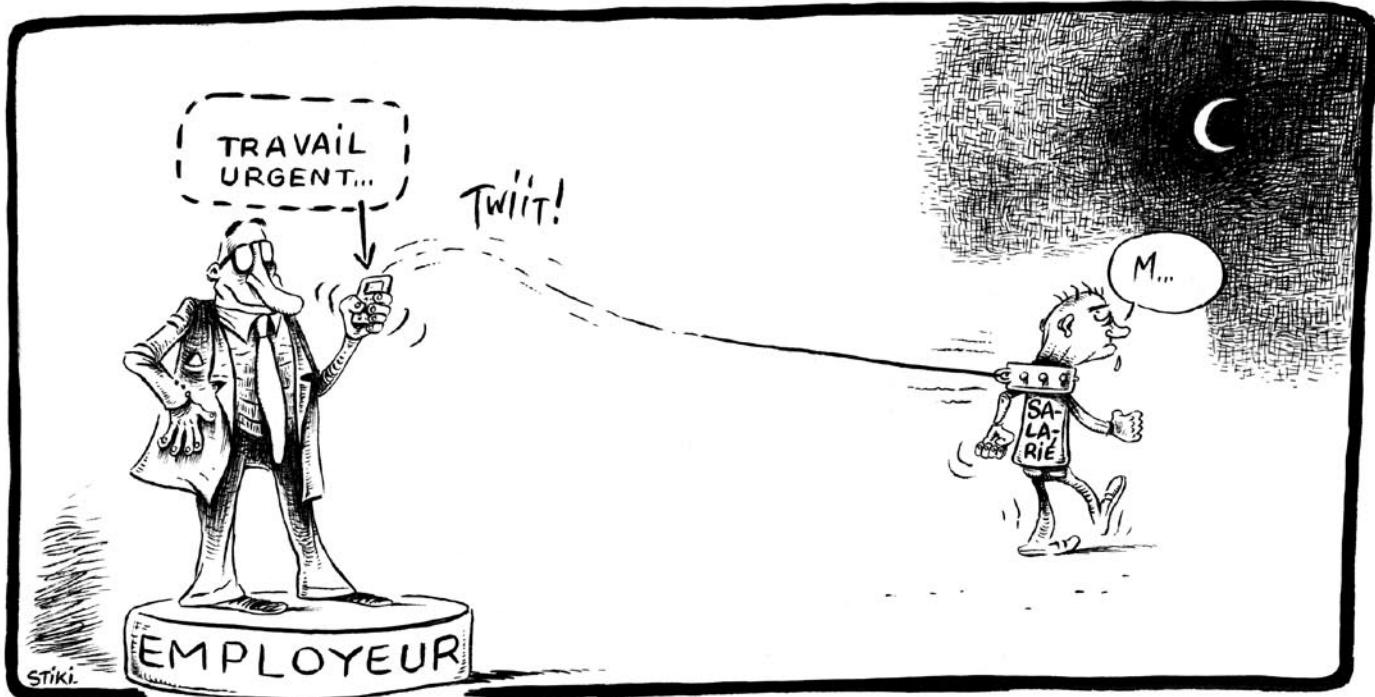
Un agent de désorganisation

Pour les détenteurs d'un téléphone mobile, les journées s'organisent la plupart du temps en dernière minute. Désormais l'expression «vivre au jour le jour» a manifestement laissé derrière elle une bonne part de son sens. Le temps se vit heure par heure, voire pire, et tout programme peut changer en cours de route, au détriment du respect des engagements pris. Les jeunes sont particulièrement concernés, car ils n'ont souvent jamais connu leur vie autonome sans cette machine. Pour comprendre l'ampleur du handicap, il faut se plonger dans le regard perdu de certains adolescents, lorsque nous tentons de projeter une entrevue quelques jours à l'avance. Certaines personnes se plaignent d'une vie devenue «en pointillé», l'entourage les contraignant à un rythme de zapping permanent. Ces machines révèlent donc avec force leur fonction de déstructuration sociale.

Contrairement aux idées reçues, nombreuses

[1] Espagne : deux enfants soignés pour addiction à leur GSM, Dépêche AFP, 14 juin 2008.

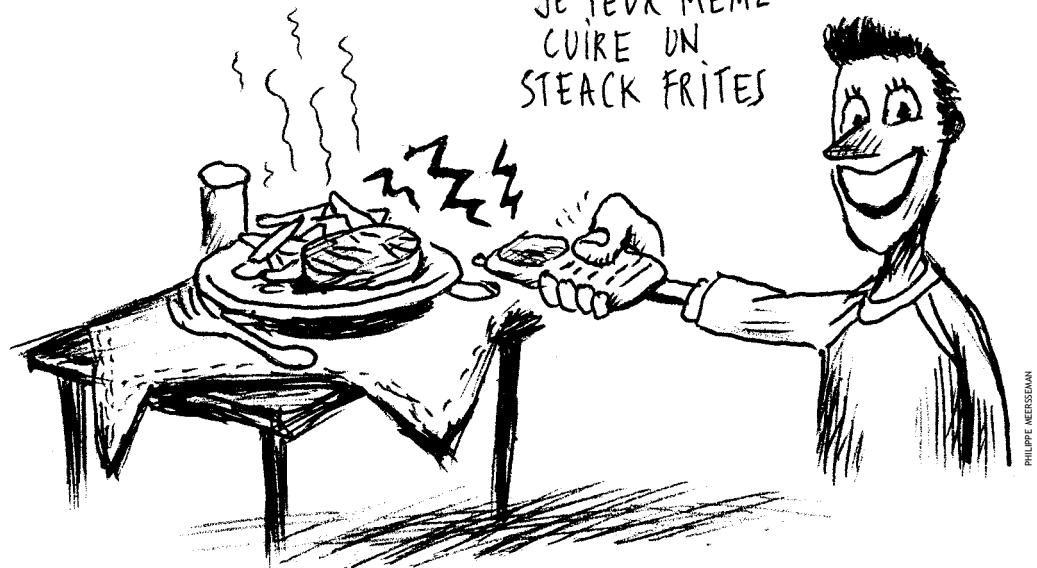
GSM, UN SENTIMENT INFINI DE LIBERTÉ patronale





AVEC MON G,
JE POUVAIS DÉJÀ TOUT FAIRE...
LES SMS, L'HEURE, LE WAP,
LE GPS, LA TV, LES MP3,
PROMENER LE CHIEN,
SORTIR LES POUBELLES...

ET MAINTENANT
JE PEUX MÊME
CUIRE UN
STEACK FRITES



PHILIPPE NERVENIAN

sont les personnes «admiratives» face à une vie sans téléphone mobile, désirant également se retrouver seules en rue et libres de décider de leur emploi du temps. Pour beaucoup, la ligne de démarcation de la vie privée s'est déplacée, le téléphone faisant office d'engin de contrôle. La banalisation de son usage dans la vie quotidienne entraîne, par exemple, la nécessité de toujours devoir répondre à la rengaine «t'es où?», et permet également la vérification des appels dans l'historique de la machine.

A l'entrée d'un lieu de rassemblement de masse, innombrables sont les individus en conversation téléphonique, dans l'unique but d'exposer à autrui où ils se trouvent. Cette technologie permet, en une seule soirée d'activité en un lieu, d'engendrer des sommes colossales pour cette seule fonction de palliatif aux rendez-vous non fixés. Bien entendu les opérateurs ont calculé l'aubaine, comme nous le montre le discours d'un *Product Manager Geomarketing*, dont l'une des activités est le «renfort-réseau» ; des propos indiquant par ailleurs l'intérêt d'effectuer la mesure des radiations imposées aux amateurs de musique. «*Lors de grands événements tels que Werchter, Marktrock, Pukkelpop, ou encore les Francofolies de Spa, le réseau doit être renforcé localement pour supporter les appels simultanés des dizaines de milliers de spectateurs (...). Nous optimisons les antennes existantes qui couvrent le site et, surtout, nous*

disposons de deux antennes mobiles montées sur camions qui peuvent être installées aux abords du site juste avant le début de l'événement. En cas de besoin, nous installons aussi des mâts provisoires avec des antennes supplémentaires, un peu comme ceux que l'on trouve le long des autoroutes (...). Je souhaite à tout prix sécuriser les communications entre les festivaliers : c'est primordial ! Aujourd'hui, on s'appelle et on envoie des SMS pour un oui ou pour un non. Sans parler des MMS pour rendre les absents jaloux (...), suite à l'analyse des statistiques des années précédentes, nous avons commandé deux camions supplémentaires qui renforceront notre flotte dès cet été» [2]. Etreint d'un sentiment d'inquiétude sanitaire extrême, nous nous demandons si désormais les trois opérateurs effectuent le même «renforcement de flotte» aux abords des festivals ? La grande réussite des opérateurs de téléphonie mobile est sans conteste d'avoir rentabilisé la désorganisation sociale, organisée par leurs soins.

Les lignes de séparation du temps

Aujourd'hui plus une réunion ne se déroule normalement, sans interruption du travail par la sonnerie d'un appareil, et plus aucun embarras n'est causé par l'indélicate interruption : souvent la personne se lève et quitte la table, voire répond sur place à la sollicitation. Il n'est pas rare de devoir attendre le retour de la per-

ONDES ELECTROMAGNETIQUES

sonne, sa présence s'avérant nécessaire pour la poursuite du travail. L'anormal est devenu tout à fait banal, et le travail associatif et professionnel subit en conséquence la déstructuration technologique.

Le modèle de société apparaît clairement lorsqu'on se penche sur le rythme de vie imposé, par l'intrusion des téléphones portables dans la vie quotidienne. Pour les travailleurs indépendants, c'est la course à la vitesse pour décider de l'issue d'un contrat et la pression constante du travail. Les employés, de leur côté, doivent être joignables par un collègue ou un chef de service dans les moments les plus privés et incongrus. Des travailleurs intérimaires sont contactés en dernière minute, les employeurs imposant ce critère de disponibilité extrême. Les «trois huit», nombre quotidien d'heures de travail, de sommeil et de loisirs, symbolisant la revendication chère aux mobilisations sociales du siècle dernier, semblent bien loin !

Des enjeux financiers colossaux

Pour terminer, évoquons la question financière. Si nous en sommes à ce point, c'est évidemment en raison du caractère extrêmement rentable de ces technologies pour leurs exploitants. Alors qu'une bonne part des communications réalisées au téléphone mobile sont totalement dispensa-

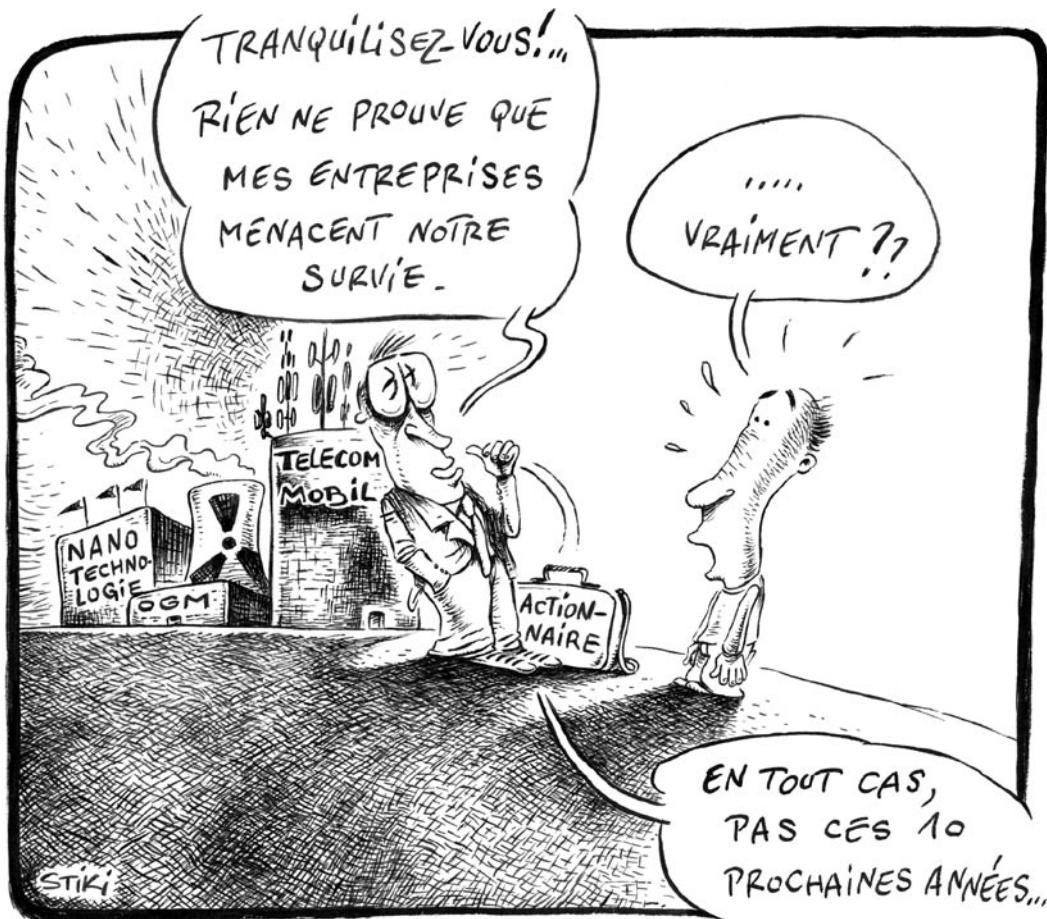
sables, les opérateurs sont parvenus à s'insérer dans toutes les dimensions relationnelles entre individus. Nous pourrions citer de nombreux exemples, mais imaginons seulement les milliers d'appels quotidiens annonçant à l'interlocuteur : «*j'arrive dans cinq minutes*» ! Ces pratiques sociales ont pour unique effet l'enrichissement de quelques entreprises sur le territoire belge. Certains technophiles sont capables d'annoncer, telle une quasi-fierté, un montant mensuel facturé de 200 euros ! L'analyse des dépenses des ménages, au cours du temps, présente une part toujours plus élevée consacrée au téléphone mobile [3]. Dans le sillon de cette seule donnée statistique s'insèrent de nombreux problèmes sociaux. Des individus s'endettent gravement pour répondre à leurs pulsions téléphoniques ou aux attentes d'autrui d'un rythme de l'immediateté totalement irrationnel.

[2] Get More, votre magazine Mobistar, été 2008, p.18.

[3] *La facture technologique est en hausse*, Dépêche Belga, samedi 13 novembre 2010.

Posséder un téléphone portable n'est pas une fatalité

Nous pourrions sans aucun doute déployer la réflexion indéfiniment, le champ d'étude ouvert devant nous est infini. Il est dès à présent primordial de se pencher avec sérieux sur ces phénomènes, et de travailler à la promotion et à la récupération d'une vie sociale satisfaisante pour tous.





Systèmes de communication sans fil et normes d'exposition

Pour traiter de manière exhaustive la question complexe des technologies sans fil et de la pollution électromagnétique, il semble nécessaire de faire le point sur les différentes technologies mises sur le marché. Nous vous les proposons en regard d'un historique des éventuelles réglementations censées encadrer l'arrivée de ces engins dans l'environnement humain.



1. L'évolution des réseaux de téléphonie mobile

Depuis 1994, le développement des réseaux de téléphonie mobile et la généralisation de l'utilisation du GSM entraînent l'implantation d'un nombre croissant de stations-relais, équipées d'antennes émettrices. Chacun des trois opérateurs de téléphonie mobile couvre à présent la quasi totalité du territoire belge par un réseau d'antennes relais. Entre chacune d'elles et les postes mobiles GSM se propage l'onde électromagnétique.

L'appareil GSM est en liaison permanente avec le réseau cellulaire de téléphonie mobile, contrôlé par un système informatique complexe qui permet de connaître à tout moment l'emplacement des téléphones dans le réseau, gère le chevauchement des cellules adjacentes, et achemine les communications dans le réseau GSM et vers le réseau téléphonique filaire.

Les diverses technologies sans fil utilisent des ondes de fréquences différentes, situées dans la bande des hyperfréquences appelées aussi micro-ondes. Les réseaux GSM fonctionnent à une fréquence de 900 MHz ou 1 800 MHz. Le réseau UMTS fonctionne à des fréquences de 2 100 à 2 200 MHz et les réseaux wi-fi et Wi-Max utilisent des fréquences de 2 500 jusqu'à 5 000 MHz. Par comparaison, la fréquence de 2 450 MHz est utilisée dans les fours à micro-ondes.

2. Champ proche et intensité d'exposition

L'intensité de l'onde électromagnétique émise par une antenne peut se mesurer, elle s'exprime en densité de puissance électromagnétique en Watts par mètre

ONDES ELECTROMAGNETIQUES

carré (W/m^2). Tout ce qui se trouve dans le champ de propagation de l'onde et donc tout être vivant est exposé à cette onde électromagnétique, qui est un rayonnement non-ionisant mais qui peut être nocif pour la santé. Plus on est proche de l'antenne émettrice, plus l'intensité du rayonnement auquel on est exposé est importante. La densité de puissance de l'onde électromagnétique décroît proportionnellement au carré de la distance par rapport à la source émettrice.

Les ondes émises par les antennes des stations relais se propagent pour l'essentiel perpendiculairement à l'antenne, dans une zone constituant le lobe principal, dans laquelle il est facile de mesurer l'intensité de l'onde. Mais il existe autour de l'antenne des zones plus petites créant des lobes secondaires où des hyperfréquences sont également émises et dans des directions différentes. A proximité immédiate de l'antenne, on se situe dans ce qu'on appelle le champ proche. Ce champ proche peut s'étendre jusqu'à plusieurs dizaines de mètres pour les antennes utilisées dans les réseaux GSM en service. Dans cet espace du champ proche, on ne peut pas déterminer correctement par calcul la densité de puissance de l'onde électromagnétique, à cause de plusieurs phénomènes, qui rendent complexe la protection des habitants proches d'une antenne.

De plus, les ondes sont soumises à des phénomènes de réflexion et d'amplification. Dans le cas des stations relais installées sur les toits d'immeubles ou d'écoles, les hyperfréquences émises tout autour de l'antenne peuvent entrer en résonance avec les armatures métalliques

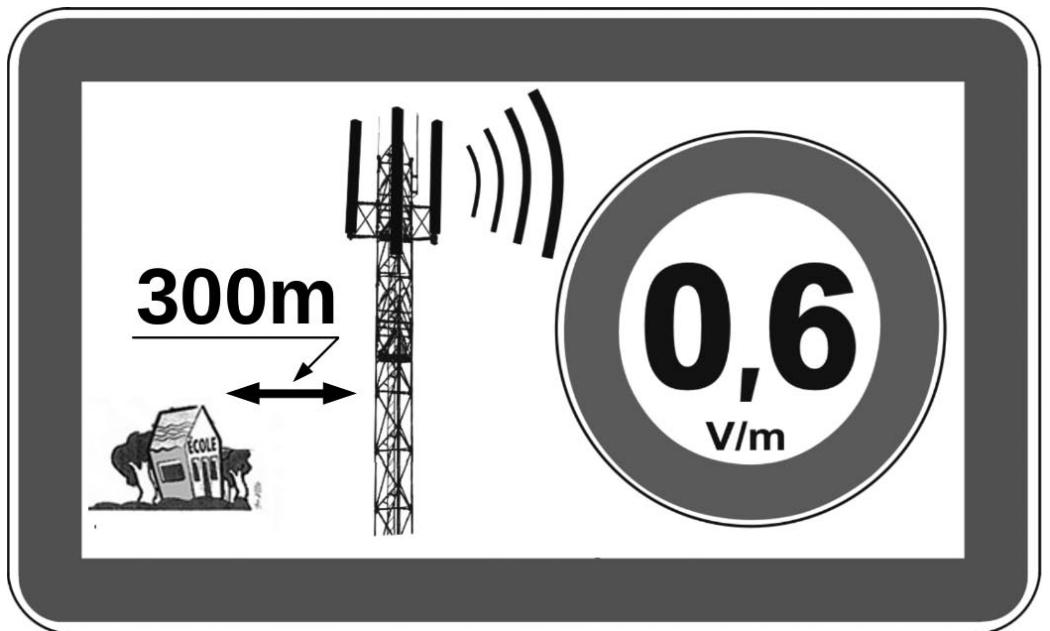
du béton, avec des poutres de soutien en acier ou avec toute structure métallique présente en ces endroits. Ces structures métalliques vont se comporter comme des ré-émetteurs passifs pouvant augmenter le niveau d'intensité de l'exposition des occupants de ces immeubles.

Les caractéristiques de propagation des ondes dans le champ proche des antennes conduisent à recommander très vivement de s'abstenir de vivre dans ces espaces ou d'y être exposé pendant de longues périodes. C'est le cas des habitants d'immeubles surplombés d'antennes émettrices GSM, et aussi des enfants d'écoles dont la toiture est équipée d'antennes, à qui on impose une exposition permanente ou de longue durée à des rayonnements dont les effets peuvent être nocifs à long terme. Une attitude responsable devrait conduire les décideurs à éviter ces situations.

Par ailleurs, au-delà du champ proche, l'intensité de l'onde électromagnétique est encore nettement supérieure aux valeurs limites de protection préconisées par des scientifiques. Il faut tenir compte d'autres paramètres techniques qui caractérisent la puissance rayonnée d'une antenne au-delà du champ proche pour déterminer les distances de protection en fonction de l'intensité limite recommandée. Limiter l'intensité du champ proche est une mesure insuffisante pour garantir une intensité d'exposition qui respecte les limites de protection recommandées.

Signalons que les effets biologiques des hyperfréquences sont étudiés depuis des dizaines d'années et des études scientifiques de plus en plus nombreuses indiquent un lien entre

[1] Des études plus récentes ont confirmé les soupçons déjà lourds qui pèsent sur ces technologies et un nouveau pas a été franchi le 31 août 2007, avec la publication du rapport «Biolinitiative» (www.biolinitiative.org) par un groupe d'experts internationalement reconnus. Il apporte les preuves de la nocivité des champs électromagnétiques à des niveaux nettement inférieurs aux seuils retenus par les normes de santé publique. Pour un résumé des impacts sanitaires, se reporter dans ce dossier à l'article intitulé «Effets sanitaires : pourquoi tant de confusion ?».



[HTTP://GSW78.WORDPRESS.COM](http://GSW78.WORDPRESS.COM)

[2] voir l'article de Jean-Luc Guilmot dans ce même numéro.

[3] Une norme d'exposition de 3V/m correspond en fait à la norme de compatibilité électromagnétique pour la protection des équipements électroniques. Cette norme résulte de la Directive européenne EMC 89/336/CEE, transposée dans la loi belge. Selon cette réglementation, ces mêmes équipements doivent également être protégés de manière intrinsèque contre les rayonnements d'un niveau inférieur et jusqu'à 3V/m ; ils doivent donc être blindés pour les expositions à faible intensité. Le corps humain est plus sensible qu'un équipement électrique et malheureusement il n'est pas blindé.

l'exposition à des rayonnements électromagnétiques et des problèmes de santé plus ou moins graves [1].

3. Les normes ou limites de protection contre les rayonnements électromagnétiques en Belgique et dans le monde

Voyons quelles sont ces limites légales. Comme nous l'avons vu [2], les effets sanitaires sont de deux ordres : des effets thermiques qui se produisent pour une exposition à forte densité de puissance et se traduisent par une élévation de température de la matière vivante exposée ; et d'autre part des effets non thermiques ou spécifiques qui peuvent résulter d'une exposition de faible voire très faible intensité à un champ électromagnétique micro-onde.

Les effets thermiques ont été étudiés depuis longtemps et les scientifiques ont pu déterminer la densité de puissance de l'exposition à partir de laquelle ces effets peuvent se produire. L'ICNIRP, organisme privé international, proche de l'industrie de l'électricité et des télécommunications, a élaboré des recommandations les concernant, reprises par l'OMS, qui prescrivent comme limite de protection un niveau de rayonnement variant de 27,5 V/m à 61,4 V/m selon la fréquence. Dans les années 1970, l'URSS et les pays de l'Est ont fixé des limites de l'ordre de 6 V/m. Plus tard, l'Italie et la Suisse ont fait de même et en 2000, le Luxembourg a édicté une norme à 3 V/m [3].

Depuis 2000, des scientifiques, des médecins et des professionnels de la santé ont publié de nombreuses Résolutions et Appels. Citons les Résolutions de Salzbourg en juin 2000, de Catania en septembre 2002, ainsi que les Appels de Fribourg en octobre 2002, de Bamberg en mai 2004 et d'Helsinki en janvier 2005. Ces scientifiques et médecins lancent à chaque fois un signal d'avertissement sur les effets

nocifs constatés à faible intensité d'exposition et recommandent des mesures de précaution.

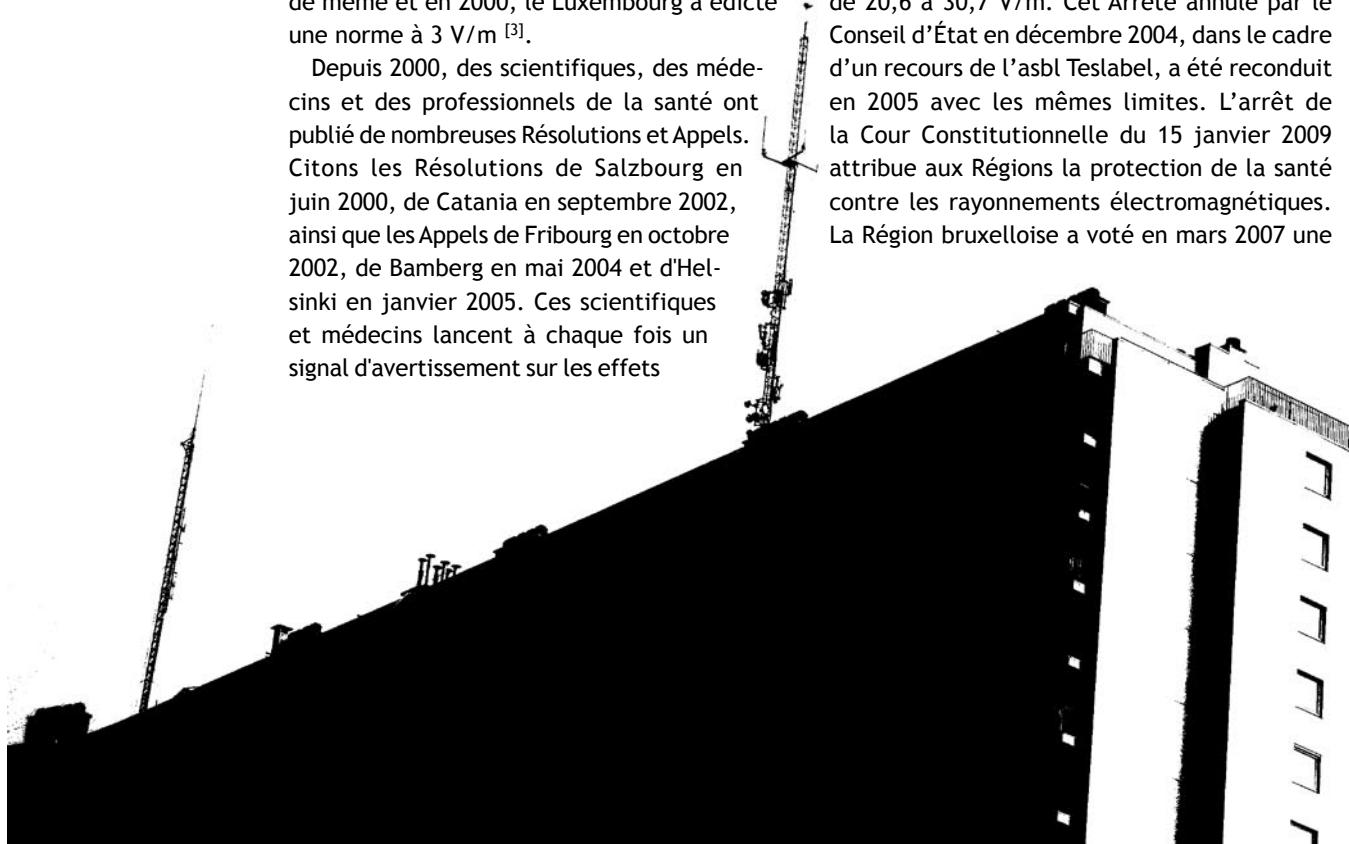
La Résolution de Salzbourg fait une recommandation très précise : «Pour une protection préventive de la santé publique, il est recommandé d'adopter un niveau préliminaire de $1\text{mW}/\text{m}^2$ (milliwatt/ m^2), soit $0,1\mu\text{W}/\text{cm}^2$ (microwatt par cm^2), pour la somme totale des expositions» . Ce niveau de $1\text{mW}/\text{m}^2$ correspond à $0,614\text{V}/\text{m}$.

Plusieurs de ces scientifiques considèrent ce niveau de protection comme insuffisant et préconisent un niveau encore 10 fois plus faible, soit $0,1\text{mW}/\text{m}^2$ ce qui correspond à $0,194\text{V}/\text{m}$, niveau qui est encore tout à fait compatible avec les limites de fonctionnement des équipements.

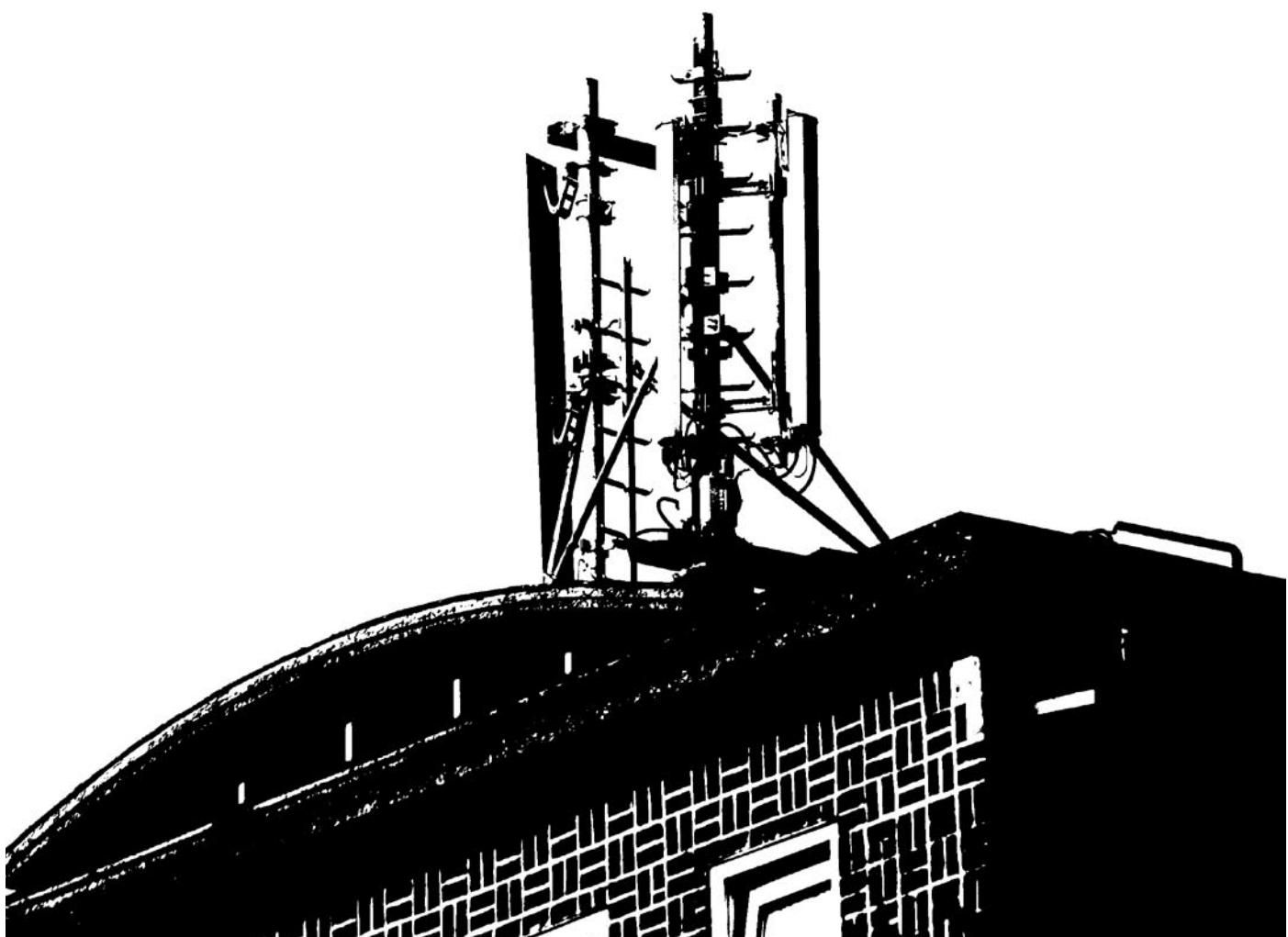
Selon notre expérience, nous pouvons affirmer que pour les personnes dites «électrohypersensibles», ce niveau d'exposition serait dans beaucoup de cas encore trop élevé. Nous devons avouer ne pas connaître la limite de protection pour ces personnes ! Serait-il raisonnable de continuer à ignorer ces recommandations de nombreux scientifiques et médecins ?

4. Que font les pouvoirs publics ?

Les pouvoirs publics reportent souvent à plus tard les mesures de précaution qui s'imposent. En 2001, le gouvernement fédéral avait édicté un Arrêté Royal avec une limite d'exposition de 20,6 à 30,7 V/m. Cet Arrêté annulé par le Conseil d'État en décembre 2004, dans le cadre d'un recours de l'asbl Teslabel, a été reconduit en 2005 avec les mêmes limites. L'arrêt de la Cour Constitutionnelle du 15 janvier 2009 attribue aux Régions la protection de la santé contre les rayonnements électromagnétiques. La Région bruxelloise a voté en mars 2007 une



ONDES ELECTROMAGNETIQUES



Ordonnance avec un seuil limite pour le champ électrique à 3 V/m pour la fréquence de 900 Mhz, limite qui n'assure pas la protection de la santé. La Région wallonne a voté en avril 2009 un Décret limitant l'exposition à 3 V/m par antenne, ce qui en pratique, ne change rien à la situation existante : cela constitue une tromperie de la population.

D'autres régions prennent des mesures de précaution plus strictes, tel le Canton de Salzbourg qui a adopté une réglementation qui préconise des valeurs de 0,06 V/m à l'extérieur et de 0,02 V/m à l'intérieur de l'habitat. Il faudrait dès à présent éviter les expositions prolongées aux rayonnements électromagnétiques et en limiter l'intensité à des niveaux aussi bas que possible (principe ALARA). Aucune législation suffisamment contraignante n'existe aujourd'hui, excepté dans le Canton de Salzbourg. C'est un problème de décision politique qui est entravée par la puissance des lobbies industriels qui peuvent se permettre d'organiser, parfois à la demande des responsables politiques, des campagnes d'information sur

la santé, avec l'objectif inavoué de retarder toute décision contraignante en matière de protection de la santé. Les limites d'exposition doivent impérativement prendre en considération les valeurs d'intensité d'exposition les plus faibles pour lesquelles des effets biologiques ont été constatés. C'est à cette condition que l'on pourra affirmer que le principe de précaution est appliqué.

5. Le contrôle du respect des normes de protection

Lorsqu'une norme limite de protection est imposée par Arrêté Royal, par Ordonnance ou par Décret, il y a lieu d'en vérifier le respect. Les contrôles se font d'une part lors de la demande de permis pour une implantation d'antennes et d'autre part pour des antennes en service, sur demande de citoyens ou d'autorités publiques. Lors d'une demande de permis, l'examen se fait sur base des données techniques des antennes fournies par l'opérateur. Pour des antennes en fonctionnement, la vérification se fait par des mesures du niveau de rayonnement.



[4] Notamment lors d'une séance d'information à la population dans la commune de Watermael-Boisfort le 1er février 2011, où il était question d'expliquer le nouveau protocole de mesure aux habitants et, par la même occasion, d'annoncer l'implantation prochaine de nombreuses nouvelles antennes sur le territoire de cette commune bruxelloise.

Jusqu'en 2009, l'IBPT, Institut Belge des Postes et Télécommunications, service fédéral, était en charge des mesures du rayonnement des antennes et du respect de la norme belge. Les résultats montraient que 8 à 10 % des mesures étaient à un niveau supérieur ou égal à 3 V/m. Depuis 2009, la Région bruxelloise a chargé l'IBGE, Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement, d'effectuer les mesures de contrôle des antennes.

Les mesures du niveau de rayonnement des antennes GSM et UMTS réalisées par l'IBGE en 2009 et 2010 sont systématiquement très inférieures à celles faites auparavant par l'IBPT, ou par un expert indépendant. Les niveaux mesurés par l'IBGE sont de 5 à plus de 10 fois plus bas que les relevés de l'IBPT sur la commune d'Auderghem par exemple. Ces résultats surprennent, et sont donc plus que suspects. Cela ne peut s'expliquer que par l'utilisation d'un protocole de mesure et d'interprétation des résultats qui permet de minimiser le rayonnement.

L'IBGE dans une présentation plutôt tendancieuse^[4] se justifie en se référant au protocole de mesures qui a été défini par les Arrêtés d'application de l'Ordonnance parus en 2009. Ces Arrêtés d'application ont été mis au point par le ministre responsable avec la participation, entre autres,

des opérateurs. Le protocole de mesures calcule la moyenne du rayonnement sur 6 minutes et ne tient aucun compte du maximum de rayonnement qui peut être émis par les antennes, comme le faisait auparavant l'IBPT. Par ailleurs, le protocole de mesures applique à présent une série de facteurs d'atténuations, jamais discutés au Parlement et surtout ne tenant nullement compte d'impératifs de santé publique. Or, il faut rappeler que l'Ordonnance de 2007 spécifie que le rayonnement ne peut dépasser à aucun moment la valeur maximale de 3 V/m. Cette évolution dans l'application de la législation régionale représente une claque infligée au travail parlementaire, et surtout ramène au point zéro une quelconque prise en compte politique de la santé publique face aux rayonnements électromagnétiques artificiels.

Que signifient encore les chiffres d'une norme si l'on modifie par différents mécanismes ce qui est couvert par le protocole de mesure ?

L'esprit de l'Ordonnance n'est donc pas respecté ! Qu'attend la Ministre pour corriger cette tromperie ?

JEAN DELCOIGNE



ONDES ELECTROMAGNETIQUES

Le Syndrome des micro-ondes

Des personnes en nombre croissant décrivent, partout dans le monde, une série de symptômes manifestés par leur corps au contact des technologies de communication sans fil. L'ensemble des effets, dus aux interactions entre les champs électromagnétiques hyperfréquences et le métabolisme humain, a reçu la dénomination de «Syndrome des micro-ondes».

U

n groupe de personnes, victimes de l'agression électromagnétique en Belgique, a établi il y a quelques années une liste de symptômes ressentis par des riverains d'antennes relais : sommeil perturbé, nervosité intérieure, hyperactivité, siflements dans les oreilles, saignements du nez, irritabilité, hostilité, dépression, inquiétude, anxiété, difficultés de se concentrer, d'apprendre, de mémoriser, douleurs rhumatismales et articulaires, pressions et tensions au crâne, tensions à l'arrière de la tête, dans la nuque et les épaules, picotements, tremblements, douleurs sourdes dans le corps, altération des sensations de toucher, serrements au niveau du ventre, troubles cardiaques et vasculaires, altérations de la vue, membres qui dorment (...)

Cette inquiétante énumération résulte d'observations personnelles, au sein de parcours longs et d'expériences douloureuses aboutissant à la compréhension des causes des troubles physiques. «Ces symptômes ne sont pas systématiques et ils s'installent de manière pernicieuse, nécessitant une réelle attention pour s'en rendre compte. Ils varient d'une personne à l'autre, peut-être pour des raisons physiologiques, peut-être en fonction de leur sensibilité ou leur capacité à écouter ce qui se passe à l'intérieur de leur corps»^[1]. Perturbant totalement le quotidien, le développement de ces symptômes représente une véritable catastrophe personnelle.

Si cette sensibilité varie selon chacun, l'une des premières manifestations physiques consiste souvent en de graves insomnies, inexplicables pour l'individu. Cette incapacité chronique à dormir entraîne un rythme de vie totalement déstructuré, aux inévitables implications dans la vie quotidienne, tant en termes de vie professionnelle que de vie sociale. Par ailleurs, ces personnes doivent vivre avec un bourdon-

nement électrique permanent dans le cerveau, partout où un accès aux réseaux de téléphonie mobile est assuré. Ce dernier trouble peut également parfois s'accompagner d'acouphènes aigus, lors d'une plus grande proximité avec les sources d'émission de micro-ondes, que ce soit l'axe direct d'une antenne, une borne wi-fi, ou encore un téléphone mobile. Cette situation, éreintante, ne permet aucun répit dans notre actuelle société technophile.

En société, les personnes touchées par le syndrome doivent en effet se confronter des dizaines de fois par jour avec les machines créant la souffrance. Il est de plus en plus difficile, par exemple, d'aller boire un verre sans apercevoir sur la vitre de l'établissement la fière inscription «wi-fi gratuit». Il est également

[1] www.electrosensible.org



PHILIPPE NEERSEMAN



- *Ha bon, tu ressens physiquement les ondes de la téléphonie mobile et de l'internet sans fil ? Et les symptômes, ils se manifestent quand ?*
- *Partout où il y a du réseau GSM ou du wi-fi !*
- *Vraiment ? Mais il y en a partout !*
- *En effet, c'est bien ça le problème !*

impossible de voyager sans devoir s'inquiéter de l'état sanitaire de l'atmosphère sur le lieu de destination. La vie professionnelle n'est parfois plus envisageable, les lieux de travail étant saturés d'engins sans fil.

Cette situation a bien entendu des répercussions sur le stress et le moral. Comment tenir le coup, en effet, lorsque nulle part le corps ne peut évoluer dans une atmosphère saine ? Les technologies sans fil poussent donc leurs victimes vers un isolement total, car s'il est aujourd'hui impossible d'échapper aux micro-ondes, il s'agit tout de même d'éviter au maximum de s'y confronter directement. Certaines personnes se barricadent dans leur logement, en installant des protections avec des matériaux extrêmement coûteux, qu'il s'agisse de peintures spéciales ou de rideaux métallisés freinant les rayonnements, d'autres doivent se résoudre à dormir dans des cages de Faraday. Devoir prendre ces mesures représente un scandale inédit, revenant à se fabriquer une petite bulle d'air sain, dans une atmosphère générale malsaine, saturée de micro-ondes électromagnétiques propulsées sciemment dans notre environnement.

Et outre les rayonnements de la téléphonie

mobile, les logements sont également envahis par ceux des installations privées des voisins, qu'ils émanent de téléphones DECT émettant 24h/24 ou de bornes wi-fi, jamais éteintes. En plus de l'agression physique que ce fait social provoque, il s'agit également d'une totale aberration énergétique : de l'électricité est projetée dans l'air en permanence !

L'institution hospitalière n'est pas préservée, et comprend ses propres réseaux internes de téléphonie sans fil ou de wi-fi, entraînant une souffrance accrue en cas d'hospitalisation. Ces personnes doivent parfois se confronter au scepticisme du monde médical, qui refuse encore souvent de reconnaître les symptômes, ou n'est simplement pas informé de la situation. Les médias de masse présentent pourtant régulièrement le témoignage de personnes évoquant leur expérience au contact des technologies sans fil, une médiatisation qui semble cependant n'entraîner, au sein de la population, aucune prise de conscience et aucun changement des pratiques technologiques.

Les personnes touchées, plutôt que les considérer comme des voyants d'alerte au sujet de l'inconscience actuelle et de la dangerosité de cette société du sans fil, sont simplement poussées sur le côté. Alors qu'elles sont victimes d'une agression, on leur colle une étiquette : «électrohypersensibles». Depuis quelques années, l'Organisation Mondiale de la Santé définit précisément cette affection et les symptômes décrits ici, sans toutefois préconiser de mesures de santé publique visant à rendre une vie normale aux victimes, et à enrayer la progression de leur nombre. Nous assistons, en direct, à la banalisation d'un nouveau syndrome évitable.

Aujourd'hui, les estimations de la population concernée à des degrés divers par ce syndrome évoquent jusqu'à 10%. Dès lors qu'aucune campagne d'information du public n'est entreprise, et que les pouvoirs publics et privés continuent sans fin d'installer leurs engins, il semble inévitable que le nombre de victimes des industriels du sans fil va continuer à grimper. Quel pourcentage devra être atteint pour que les autorités belges prennent des mesures de santé publique ?

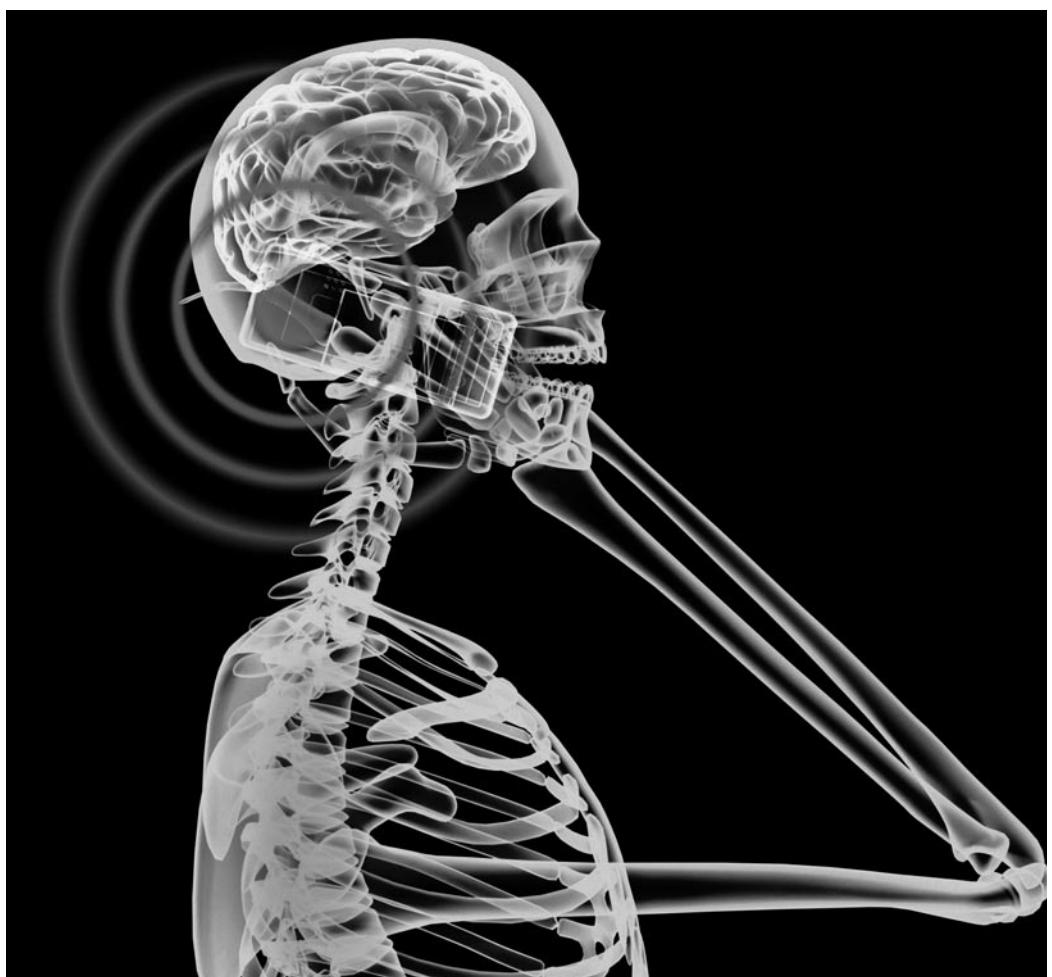
GÉRALD HANOTIAUX

L'air est chargé d'électricité

Ce texte est une présentation succincte de ce que peut représenter la vie quotidienne des victimes des industriels du sans fil. Vous pourrez découvrir un texte-témoignage complet et diffusé par épisodes successifs, intitulé «L'air est chargé d'électricité», dans la lettre d'information d'IEB et sur www.ieb.be.

Effets sanitaires : pourquoi tant de confusion ?

Certains semblent crier au loup en matière de nuisances des champs électromagnétiques sur la santé, d'autres se veulent rassurants en arguant de l'absence d'éléments scientifiquement établis. Face à ce «débat d'experts» dans un domaine apparemment complexe, beaucoup d'observateurs sont aussi confus que perplexes et reportent les décisions douloureuses. Qu'en penser ?



HTTP://NATURALBEAUTYWELL


Le conflit d'intérêt est au cœur du dilemme. Celui, permanent, de l'industrie qui, directement ou indirectement, finance ou influe sur une bonne partie de la recherche. Mais aussi, reconnaissions-le, celui de bon nombre d'utilisateurs qui, face aux facilités offertes par les technologies sans fil, préfèrent souvent jouer l'autruche et s'en remettre aux propos d'apparente neutralité de leur association de consommateurs.

Les parallèles avec le récent documentaire

de Marie-Monique Robin «*Notre Poison quotidien*»^[1] sont frappants. La «révolution verte» des années 60 semblait elle aussi tellement alléchante. Par la suite les effets néfastes des pesticides ont commencé à être mis en lumière les uns après les autres, pour en arriver aujourd'hui à un vaste cocktail dont on connaît encore très mal les interactions, et pour cause...

Par ailleurs l'aspartame, cet édulcorant si commode, est présent dans des milliers de produits alimentaires. Mais la mise en évidence dans deux études récentes (2006 et 2007) de ses effets cancérogènes par le prestigieux centre

[1] <http://www.arte.tv/fr/Comprendre-le-monde/Notre-poisonquotidien/3673748.html>



SENSORY PERSPECTIVE

PASSIEVE GSM-STRALING = PASSIEF ROKEN

de cancérologie environnementale, l'Institut Ramazzini, est gênante et sera dénigrée par la FDA américaine puis, dans la foulée, par les agences réglementaires nationales.

Dans la recherche sur les effets des champs électromagnétiques sur la santé, le phénomène est analogue. Les chercheurs qui mettent en évidence des effets nuisibles sont rarement accueillis les bras ouverts par le secteur. Ils éprouvent plutôt souvent les pires difficultés à obtenir des fonds pour poursuivre leurs recherches, malgré l'importance de leurs résultats^[2].

Et comme l'argent reste le nerf de la guerre, la partie est évidemment inégale. Aussi renvoyer dos à dos, à 50/50, des résultats d'études contradictoires obtenus dans un tel contexte, c'est faire montre d'un manque singulier d'esprit critique. Non que l'indépendance soit en soi une garantie de qualité, mais on peut à l'évidence accorder plus d'attention et de poids à des recherches réellement indépendantes qu'à celles financièrement biaisées qui veillent à entretenir la ligne du R.A.S. (rien à signaler).

Par ailleurs, une réflexion de simple bon sens devrait retenir l'attention, comme nous le signale le scientifique suédois Olle Johansson, évoquant l'éternel débat concernant l'existence d'études alarmantes contrecarrées par autant d'études rassurantes : «*Quand bien même il n'y aurait qu'une seule étude alarmante face à des centaines qui ne montrent rien, ce serait celle-là qui devrait nous intéresser. Ce ne sont pas les milliers de décollages réussis du Concorde qui retiennent l'attention des experts de la sécurité mais les trente accidents*»^[3].

A ce sujet, une récente étude suisse a parfaite-

tement mis en lumière l'abîme qui sépare les résultats d'études sur les effets sanitaires de la téléphonie mobile, eu égard à leur source de financement : industriel, semi-public ou indépendant^[4]. De tout ceci, il apparaît clairement que l'industrie des télécoms a recours à une stratégie analogue à celle de l'industrie du tabac, celle d'entretenir le doute et la discussion scientifique aussi longtemps que possible. Gagner du temps donc, et parallèlement accélérer l'intégration de ces technologies dans la société, de façon à rendre toute marche arrière difficile, une fois les effets nocifs finalement «prouvés». Ou plus prosaïquement, favoriser les bénéfices à court terme et reporter les coûts des dégâts collatéraux sur la sécurité sociale et l'ensemble de la société.

Une leçon qui aurait pu être apprise de l'histoire du tabac et de l'amiante est que si l'on attend des «preuves» avant de prendre de réelles précautions, les nuisances sanitaires peuvent prendre des proportions considérables. L'incertitude scientifique est au cœur même du principe de précaution et exige la prise en compte de rapports de médecins et de patients sur leurs problèmes de santé, même en l'absence d'une pleine compréhension des mécanismes à l'œuvre. Malheureusement en Belgique, ce terme de «principe de précaution» tel qu'il est utilisé dans la communication des autorités sanitaires relève plus du marketing que de la réalité, tant le cadre de référence est biaisé.

Rappelons l'attention apportée par les pouvoirs publics face au développement d'un désastre sanitaire aux effets aujourd'hui indéniables : en 1906, des observateurs faisaient part des

[2] Adang D., An Epidemiological Study on Low Level 21-month Microwave on Rats, Doctorate Thesis, UCL, 2008.

[3] Olle Johansson, Le Monde 2 n°220, supplément au Monde n° 19679 du samedi 3 mai 2008. Olle Johansson a travaillé sur les liens entre les rayonnements électromagnétiques et l'apparition de cancers de la peau.

[4] Huss A. et al., Source of Funding and Results of Studies of Health Effects of Mobile Phone Use : Systematic Review of Experimental Studies, Environ Health Perspect 115(1), Jan 2007.

ONDES ELECTROMAGNETIQUES

ravages sanitaires présents dans les usines d'amiante – la réalité observable, donc – et c'est 91 ans plus tard que la substance sera finalement interdite. Entre ces deux dates, ce fut la négation des effets par les industriels, les annonces de manque d'études crédibles, de preuves scientifiques, etc. L'année de l'interdiction de l'amiante en France, 1997, l'académie de médecine minimisait encore les risques^[5] ! Aujourd'hui les victimes continuent de souffrir et de mourir, les maladies pouvant se déclarer des décennies après l'exposition à la substance.

Effets des téléphones portables

«Comme il ressort de l'étude Interphone et d'autres études, et bien que davantage de recherches soient nécessaires, la possibilité d'un risque accru de gliome – une forme particulièrement dangereuse de tumeur cérébrale – à long terme chez les grands utilisateurs est préoccupante. Même un risque faible au niveau individuel pourrait finalement aboutir à un nombre considérable de tumeurs et constituer une importante question de santé publique». C'est ce qu'a déclaré récemment Elizabeth Cardis, qui a dirigé cette vaste étude internationale initiée il y a plus de 10 ans pour le

compte de l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (OMS) et Siegal Sadetzki, qui a dirigé la partie israélienne de l'étude^[6]. À noter que le «grand utilisateur» y était défini comme quelqu'un téléphonant plus... d'une heure par mois.

De leur côté, des chercheurs suédois ont mis en évidence une augmentation du risque de tumeur d'un facteur 2,4 après 10 ans d'utilisation^[7], d'autres des effets sur la baisse de la fertilité^[8], d'autres encore sur la perméabilité de la barrière sang-cerveau à des substances nocives ouvrant la porte à un lien avec des maladies neurodégénératives de type Alzheimer ou Parkinson^[9].

Effets chroniques de l'électrosmog

Mais tout aussi préoccupant sinon plus sont les effets potentiels d'une exposition chronique – dans un environnement déjà chimiquement pollué – à un cocktail d'ondes électromagnétiques artificielles de différentes fréquences provenant d'antennes GSM, UMTS, Wimax, Clearwire, et bientôt 4G ainsi que toutes les technologies sans fil (DECT, wi-fi) installées à domicile, chez les voisins ou sur les lieux de travail. Un cocktail souvent appelé électrosmog.

Et si vous entendez dire qu'on manque de

[5] Eliane Patriarca, « Le scandale le plus long », Journal Libération, 28 janvier 2010.

[6] Elisabeth Cardis et Siegal Sadetzki, Indications of possible brain-tumour risk in mobile-phone studies : should we be concerned. Dec 2010.

[7] Hardell L. et Al., Mobile phone use and the risk for malignant brain tumors: a case-control study on deceased cases and controls, Neuroepidemiology. 2010 Aug. 35(2) : 109-14.

[8] Falzone N. et al., The effect of pulsed 900-MHz GSM mobile phone radiation on the acrosome reaction, head morphometry and zona binding of human spermatozoa, Int J Androl. 2011 Feb. 34(1):20-6.

[9] Salford LG et al., Nerve cell damage in mammalian brain after exposure to microwaves from GSM mobile phones. Environ Health Perspect. 2003 Jun. 111(7):881-3, discussion A408.



La marche des détecteurs de pollution électromagnétique, dont voici une publicité, promet de belles perspectives de croissance.

[10] <http://www.powerwatch.org.uk/science/studies.asp>

[11] Hallberg O et Johansson, O., Increasing melanoma - too many skin damages or too few repairs. Hallberg Independent Research and Karolinska Institute, Sweden - April 2011.

[12] Lerchl A. et al., Effects of mobile phone electromagnetic fields at nonthermal SAR values on melatonin and body weight of Djungarian hamsters, J Pineal Res. 2008 Apr; 44(3):267-72.

[13] Hardell L. et al., Mobile phone use and the risk for malignant brain tumors a case-control study on deceased cases and controls, Neuroepidemiology. 2010 Aug ; 35(2):109-14.

[14] Havas M. et al., Microwave Radiation Affects Autonomic Nervous System, Eur J Oncology Library Vol.5, 2010.

[15] Khurana VG et al., Epidemiological evidence for a health risk from mobile phone base stations, Int J Occup Environ Health. 2010 Jul-Sep; 16(3):263-7.

[16] <http://www.001.be.cx>.

recul, sachez que le sujet est étudié depuis des dizaines d'années. Les radars ont été les premières sources de micro-ondes pulsées auxquelles ait été exposé l'être humain, et dès les années 50 des recherches commençaient à mettre en évidence des problèmes de santé sur les militaires exposés de façon chronique : maux de tête, problèmes de fertilité, acouphènes, cancers, etc. En 60 ans, les études aux résultats préoccupants se sont accumulées. Et en dépit des pressions considérables menées par les lobbies pour en diminuer la portée et entretenir le doute, il ressort clairement des études indépendantes que les recommandations actuelles sous-estiment nettement le niveau des nuisances [10].

Effets thermiques et non thermiques

Les instances officielles ne reconnaissent généralement que l'effet thermique, celui de la rencontre entre un tissu biologique et une onde qui, si sa puissance est suffisante, peut produire un réchauffement. C'est sur la limitation de ce seul effet que sont basées les normes d'exposition censées protéger la population.

Le problème, c'est qu'une multitude d'études montre que des effets nocifs biologiques apparaissent à des niveaux de champs électromagnétiques bien trop faibles pour réchauffer des tissus. Des effets non thermiques que les autorités s'obstinent à reléguer à de simples effets biologiques... censément sans effets sanitaires prouvés.

Quelles que soient les circonvolutions des autorités sur l'insuffisance de preuves «convaincantes» ou d'incompréhension au niveau des mécanismes d'action, les effets délétères continuent leur progression de façon insidieuse, comme en témoigne pour partie la dégradation constante des chiffres de la santé publique.

Quels sont ces effets biologiques ?

Il existe apparemment peu de processus dans l'organisme qui ne sont pas affectés par des micro-ondes pulsées. Pour faire court, on peut résumer cela à des effets neuro-endocrin-immunitaires :

- Immunitaires. Par exemple, des rats exposés à des niveaux de rayonnement inférieurs aux recommandations de l'OMS, et à peine deux heures par jour, ont présenté une réponse immunitaire de stress chronique comparable à celle d'une agression extérieure et une action sur le vieillissement prématûr avec un doublement du taux de mortalité. Autre exemple :

l'épidémie de mélanomes semble beaucoup plus liée à la pollution électromagnétique qu'à la traditionnelle explication des excès d'exposition au soleil ; la cause principale est en réalité une perturbation du système immunitaire, entravant les processus de réparation naturelle de l'organisme [11].

- Endocrinologiques. Par exemple, l'hormone mélatonine — souvent dénommée l'hormone du sommeil, mais présentant également des effets anti-cancérisants reconnus — peut voir sa sécrétion nocturne diminuée [12].

- Neurologiques. Maux de tête, perte de mémoire, fatigue chronique, stress, angoisses, dépression, et à long terme : risque accru de maladies neurodégénératives [13].

En dehors de ces trois axes, les effets néfastes peuvent aussi être cardiovasculaires (e.a. arythmies) [14], auditifs (e.a. acouphènes), oculaires, cutanés, musculaires, articulaires, respiratoires, et bien sûr promoteurs ou co-promoteurs du cancer.

A noter enfin, en ce qui concerne spécifiquement les antennes de téléphonie mobile, que sur l'ensemble des études épidémiologiques disponibles sur la vaste base de données biomédicale américaine Pubmed, 80% des études font état d'une augmentation de symptômes promoteurs ou co-promoteurs de cancers [15]. Quels que soient les commentaires visant à minimiser la portée de ces études — «limites méthodologiques» et autres «oui mais» — il n'existe tout simplement à l'heure actuelle pas d'autres résultats publiés que ceux-là. Et ils sont en outre corroborés par de nombreuses enquêtes de terrain [16] et par une thèse de doctorat de l'UCL.

Il existe de multiples façons de se protéger sur le plan individuel. Par contre, au niveau sociétal, il n'y a que la pression d'un public conscient, cultivé, éveillé et déterminé qui soit apte à faire évoluer les choses et à domestiquer l'actuelle fuite en avant en matière de pollution électromagnétique. Qu'il s'agisse d'interpeller le ministère de la santé, de mieux vous documenter, d'organiser une pétition, de soutenir Teslabel, de créer un blog, d'organiser une réunion sur le wi-fi dans l'école de vos enfants, de proposer un moratoire sur les compteurs de télé-relevés (smart meters), de créer une œuvre d'art, de méditer,... je vous invite à faire ce que votre singularité vous inspire et en tous cas à éviter de rester les bras croisés face à ce fléau silencieux.

IR JEAN-LUC GUILMOT
PRÉSIDENT DE L'ASBL TESLABEL

ONDES ELECTROMAGNETIQUES

Conclusion

Al'heure de mettre sous presse ce numéro de Bruxelles en mouvements, le Conseil de l'Europe vient de recommander de retirer le wifi des écoles. Dès lors, il ne s'agit plus «d'une bande d'illuminés» mais bien d'une instance démocratique reconnue qui prend une position ferme quant à la dangerosité des technologies sans fil. Quelques jours auparavant, l'OMS a remonté le GSM dans sa hiérarchie de dangerosité en le classant «peut-être cancérogène pour l'homme», signifiant qu'un risque existe et que des mesures de précaution s'imposent.

Au-delà du GSM et de la norme maximale d'exposition de 3 V/m, il convient aujourd'hui de poser la question de la pollution électromagnétique dans son ensemble. Cette pollution est multifactorielle, elle trouve ses sources un peu partout autour de nous, dans les fours micro-ondes, dans les antennes GSM, 3G, UMTS, dans les babyphones, le wifi, etc. En mesurant l'exposition à un large spectre d'ondes, on est souvent, en pleine ville, bien au-delà des 3 V/m. Nous vivons baignés dans des réseaux multipliés à l'envi, souvent multi-redondants qui peuvent empoisonner la vie, au sens le plus littéral du terme.

Certes, ces multiples sources de pollution dépendent de législations et d'autorités différentes. Mais est-ce une raison suf-

fisante pour balayer la question des ondes électromagnétiques du champ politique ? Quand se demandera-t-on comment agir globalement pour réduire cette pollution invisible aux conséquences de plus en plus visibles ? Tout comme le problème du réchauffement du climat, il n'est pas simple d'adresser cette question. Pour ébaucher une réponse, commençons par nous demander si, face au risque sanitaire, social et environnemental que posent aujourd'hui ces technologies, il faut sacrifier l'inquiétude légitime au fait d'être tout le temps, partout, en masse,

joignables. Ou, au contraire, peut-on imaginer un monde où l'ensemble de la pollution électromagnétique totale ne dépasserait pas un seuil viable, pour tous ? Cette ambition-là nécessiterait de traquer, partout, la pollution, en visant à la supprimer.

Aujourd'hui, l'«état de fait» fait loi. Que sa remise en question (et en politique) demande du courage ne peut aucunement justifier la passivité actuelle. Il est temps de porter la question à tous les niveaux de pouvoir, partout où les politiques peuvent agir.



Plus d'infos

Emission Hors Série : «Mauvaises Ondes», diffusé sur France 3 le 16 mai 2011, l'émission la plus récente qui résume les enjeux de santé publique et les jeux de lobbying et d'influences des industriels.

Emission visible à cette adresse :

http://videos.next-up.org/France3/Hors_Serie_Mauvaises_Ondes/16_05_2011.html

Plus d'informations sur les sujets abordés dans ce dossier aux adresses suivantes :

Sites internet belges :

<http://www.teslabel.be>

<http://demobilisation.wordpress.com/>

Sites internet français :

<http://www.robindestoits.org>

<http://www.next-up.org>



Tours de PPAS PPAS au Quartier Midi

Le quartier Midi, depuis l'arrivée de la gare TGV dans les années 1990, fait l'objet de toutes les attentions et convoitises tant de la part des pouvoirs publics que des promoteurs : Schéma de développement, Plans particuliers d'affectation du sol, Plan d'expropriations, Master Plan, adoptés, abrogés ou à venir, s'y succèdent depuis vingt ans. Une façon pour les pouvoirs publics de garder la maîtrise ? Pas si sûr.



D

ébut des années 90, arrivée de la gare TGV au Midi. Effet d'aubaine ? Occasion à saisir pour revitaliser un quartier présenté comme moribond ? Toujours est-il que l'appétit des promoteurs se réveille et avec eux celui de la commune de Saint-Gilles et de la Région. Il est vrai que dès 1990, la SNCB évoque l'édification d'un mini Manhattan au quartier Midi. On parle de 400 000 m² de bureaux. Le face à face entre pouvoirs publics et privés ne se fera pas tant sur les choix des affectations autorisées ou non des terrains convoités – c'est clairement le bureau qui a la cote – mais sur la course aux plus-values.

Les bureaux emboîtent les PPAS

Les PPAS^[1] adoptés par les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht en 1992 visent avant tout à faire du quartier Midi un quartier d'affaires. Adoptés dans la foulée du schéma de développement du quartier (1991), ils le trahissent d'emblée pour valoriser les fonctions dites «fortes» parce que génératrices de plus-values, à savoir les bureaux et les hôtels. Ainsi le PPAS France (îlot Côte-d'Or, 35 familles expropriées) prévoit 160 000 m² de bureaux (il est vrai que la SNCB en voulait 350 000). Le PPAS Fonsny 1, célè-

bre depuis la «saga du quartier Midi»^[2] (400 familles expropriées), prévoit quant à lui la démolition de cinq îlots d'habitations pour y construire essentiellement du bureau (100 000 m²). Le «signal ferroviaire» voulu par la SNCB, une coupole à 54 mètres de haut, est néanmoins renvoyé dans ses cartons.

C'est Charles Picqué en personne qui va bloquer l'entrée en vigueur des cinq PPAS en considérant qu'il serait sage d'attendre les réflexions sur le développement de Bruxelles qui seront coulées dans le Plan Régional de Développement adopté en 1995 : «Le PRD est un instrument pour éviter le coup par coup en urbanisme. Il doit planifier le moyen et le long termes, donner des orientations aux communes dans l'usage de leur argent»^[3]. Le Ministre-président craint, à l'époque, que le quartier ne digère pas le nombre de mètres carrés de bureaux prévus par les cinq PPAS. Ce qui ne l'empêchera pas de débloquer dès 1993 le PPAS Fonsny 2, au profit du promoteur Jean Thomas, pour permettre 35 000 m² de bureaux sur l'îlot De Waele, qui était jusque là affecté à l'habitat.

Toutefois, en 1995, le PRD confortera les options prises par les PPAS en consacrant la logique des pôles privilégiés de bureaux aux abords des gares, au sacrifice des zones d'habitat qui y préexistent.

Des habitants et des plans jetables

Vingt-cinq années plus tard, le quartier Midi s'est délesté de plusieurs centaines d'habitants dont les maisons ont été expropriées sur une durée de près de vingt ans. A leur place, s'érigent aujourd'hui 300 000 m² de bureaux massifs de part et d'autre de la gare. Et les PPAS faits sur mesure pour les bâtisseurs de bureaux sont déjà obsolètes, les communes de Saint-Gilles et d'Anderlecht voulant pousser encore plus avant la dynamique de promotion immobilière qui ratisse le quartier. Elles lancent à l'automne 2010 une procédure d'abrogation de deux des cinq PPAS. Le rapport motivant la proposition d'abrogation du PPAS Bara I ne laisse planer aucun doute sur leurs intentions : «Le PPAS dont les quotas de bureaux sont atteints pourrait être un frein aux développements autorisés par le PRAS et aux objectifs du PRD relatifs au développement des zones

administratives aux abords des gares. (...) La suppression du PPAS évitera ainsi de bloquer le développement de projets ainsi que les délais de procédure de délivrance de permis d'urbanisme».

Et de fait, les deux PPAS incriminés, bien que largement favorables à l'implantation de la fonction bureau, établissaient néanmoins des contraintes de mixité (le PPAS Bara I impose notamment 10 000 m² de logements dans la zone) et de gabarits (Rez+10). Or, on apprend à la même époque, par la voie de la presse, que le groupe Atenor est propriétaire depuis 2007 d'un terrain porté aujourd'hui à 7 500 m² d'emprise au sol, situé juste derrière la Tour du Midi et qu'il souhaite introduire à cet endroit une demande de permis pour un projet de 100 000 m² de bureaux se déclinant sur trois tours atteignant respectivement chacune 148, 109 et 68 mètres de haut. Projet plus que largement dérogatoire à ce qui est autorisé par les PPAS tant en termes de fonctions que de gabarit.

Des arguments en carton pâte pour bétonner des tours

Les deux communes arguent du fait que l'abrogation des PPAS n'aurait pas d'effets urbanistiques en raison du relais pris par

[1] Les Plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) sont adoptés par les communes et imposent, parcellaire par parcelle, les prescrits urbanistiques à respecter pour l'aménagement ou le réaménagement d'un quartier : nature des affectations, gabarits, prescrits architecturaux... Il a une valeur réglementaire même s'il est possible d'y déroger.

[2] Lire Gwenaël Brées, Bruxelles-Midi, *L'urbanisme du sacrifice et des bouts de ficelle*, Aden, 2009.

[3] «Un maître plan pour le Bruxelles de 2005», *Le Soir*, 4 décembre 1993.





le PRAS et le RRU. Pourquoi abroger les PPAS dans ce cas ? Si le PRAS autorise du logement en zone administrative, il n'en impose pas, différence majeure avec le PPAS qui impose lui 10 000 m² de logements. Quant au RRU, il cale les gabarits sur les bâtiments environnants et, vu la présence de la tour du Midi à 148 mètres de haut, il offre sans nul doute des marges bien plus élevées que celles prévues par les PPAS.

En novembre 2010, les deux commissions de concertation chargées de se prononcer sur l'abrogation des PPAS ont rendu un avis favorable, et ce, malgré la levée de boucliers des associations (ARAU, Bral, CODES, Comité du quartier Midi, IEB, ULAC) dénonçant la démission des pouvoirs publics face aux promoteurs. Sans même entamer un débat sur la pertinence de construire des tours, comment justifier l'abrogation des PPAS pour dépasser le quota actuel de bureaux alors que la Région connaît une crise aiguë du marché de bureaux (1,6 millions de m² vides) et que le promoteur du projet reconnaît sans fard que son projet est spéculatif et se remplira, au mieux, en occasionnant un nouveau vide structurel de superficies de bureaux ailleurs en Région bruxelloise ?

Comment justifier la suppression d'une

contrainte, déjà faiblarde, de 10 000 m² de logements alors que la Région connaît un déficit important de l'offre de logements et doit faire face à un boom démographique annoncé ? Comment justifier encore que les pouvoirs publics se privent de leurs outils de régulation urbanistique et créent ainsi un vide réglementaire alors que la Région est dans l'attente d'un Master Plan pour la zone Midi et qu'un nouveau Plan Régional de Développement (PRD) doit fixer les grandes lignes de la trame urbaine bruxelloise ? N'était-ce pas Charles Picqué, lui-même, comme nous le rappelions ci-dessus, qui a bloqué trois ans durant les PPAS du quartier Midi au motif qu'il était nécessaire d'attendre l'adoption du PRD ?

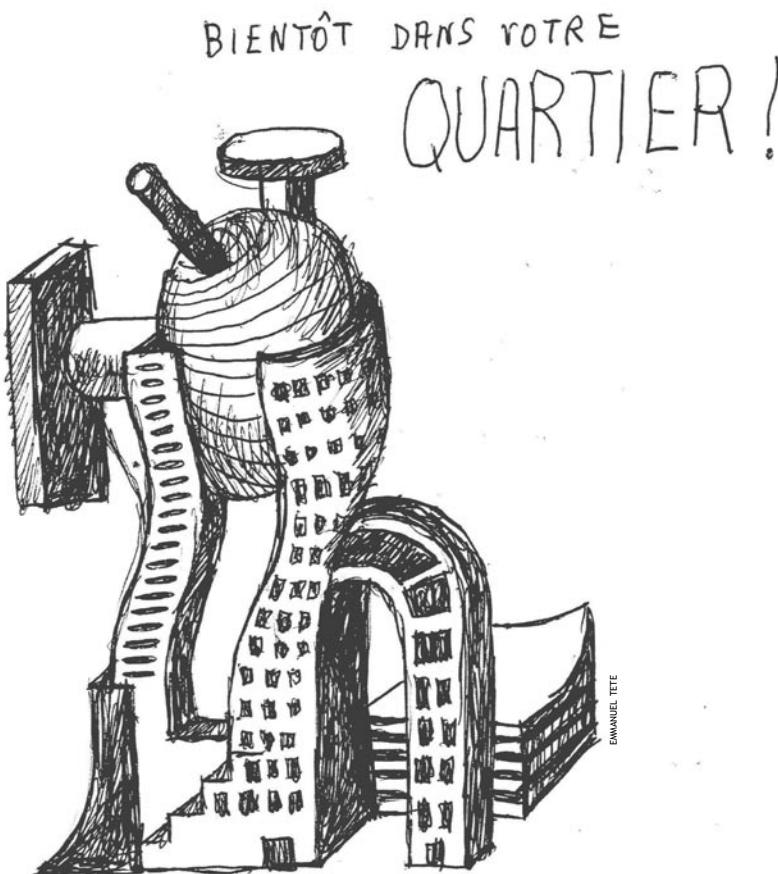
Une gouvernabilité rassurante

Interpellé à ce sujet le 16 février 2011, le Ministre-président répondra avec une certaine indolence : «*Je veux bien attendre sans rien faire que le PRDD soit finalisé. L'idéal, en effet, serait de ne rien modifier tant que nous n'aurons pas de projet global pour la ville. (...) Nous devons justifier précisément les décisions prises en attendant le PRDD. Bien entendu, l'on pourra nous suspecter d'avoir accepté des projets en dehors de tout cadre global et définitif*»^[4]. Eh bien suspectons ! Dans une autre interpellation, Charles Picqué confirme que des PPAS devront être adoptés pour fixer les règles de développement de la zone Midi^[5]. Pourquoi choisir l'option de nouveaux PPAS alors que la zone est déjà couverte par des PPAS qui pourraient être adaptés, si ce n'est pour faciliter la vie des promoteurs ?

Sans doute le Ministre-président espère-t-il cette fois-ci attirer sur le territoire de sa commune des occupants assujettis à la taxe sur les bureaux. Jusqu'à présent ce sont plutôt des administrations et des parastataux qui sont venus s'installer au Midi, privant les communes des substantiels bénéfices qu'elles pouvaient espérer.

Démolir d'abord, réfléchir ensuite

Sans attendre la décision du gouvernement, Atenor prépare déjà le terrain en introduisant une demande de permis de démolition des bâtiments sis sur le terrain susvisé. La commission de concertation a



rendu le 17 février 2011 un avis favorable malgré deux abstentions et un avis très critique de Bruxelles-Environnement (IBGE). Ce dernier s'étonnait, en effet, de cette demande préalable de démolition alors que le gouvernement n'avait toujours pas abrogé les PPAS en vigueur^[6] et qu'il devrait appartenir à l'étude ultérieure d'incidences du projet d'Atenor de déterminer s'il faut privilégier la démolition des bâtiments existants plutôt que leur restauration.

La lune de miel entre planification urbaine et promoteurs

Le cas du quartier Midi n'est pas isolé. La mode semble lancée de cette gouvernance prêt-à-porter au profit de projets immobiliers. Les projets portés par Atenor constituent une parfaite illustration de ce phénomène. En 2009, la Ville de Bruxelles adopte le PPAS Willebroeck, lequel épouse harmonieusement les contours de la futur tour Premium, 140 mètres de haut, aujourd'hui rebaptisée *Up Site* par Atenor. Au quartier européen c'est le Projet Urbain Loi (PUL) qui épouse la tour Europa de 100 mètres. C'est encore et toujours Atenor. La Région lui facilite d'autant la vie qu'elle a décidé de devancer l'adoption d'un PPAS en élaborant un Règlement Régional d'Urbanisme zoné (RRUz) en 6 mois qui laissera le champ libre au promoteur et à la Commission européenne pour l'élaboration de leurs tours. Ailleurs, on apprend qu'Atenor vient de racheter un morceau de ville de 5,4 hectares au bord du canal dans le quartier de la Petite Île, alors qu'un nouveau PPAS s'y prépare. Et le promoteur de passer commande : «*Nous plaidons pour que ce PPAS porte des objectifs à atteindre et des hauteurs à ne pas dépasser, mais pas des gabarits restrictifs pour laisser la créativité aux architectes*»^[7]. Et ce n'est pas le bourgmestre d'Anderlecht qui risque de les freiner dans leur volonté de créer là une Marina avec logements de luxe, vu ses déclarations enthousiastes au récent forum sur l'avenir du canal organisé par Atenor.

Terrains ... vagues d'abrogation à Anderlecht

La commune d'Anderlecht avec ses nombreux terrains vagues et ses vastes



François Hubert

territoires d'industrie urbaine, qui plus est en bordure du canal, apparaît comme une cible privilégiée des développeurs. Ce qui ne semble nullement la gêner. En l'espace de quatre mois, la commune a proposé l'abrogation de quatre PPAS : les PPAS «*Bara I et II*», le PPAS «*Ancienne Fabrique des Bougies*» et le PPAS «*Pont de Cureghem*». Cette vague abrogative laisse le champ libre à la logique spéculative des moult promoteurs de bureaux et autres hôtels de standing qui, tels des vautours, surveillent les territoires autour de la gare du Midi et du canal.

A table... mais pour qui ?

Cette planification sur mesure à répétition a des réminiscences de bruxellisation et laisse à penser que les avancées démocratiques de notre urbanisme continuent de confiner au façadisme avec, comme principales victimes, ceux qui sont les plus nombreux en Région bruxelloise : les habitants à bas revenus. La logique redistributrice prônée par la Région pour défendre cette politique d'attractivité immobilière n'est qu'un leurre et ne fait que creuser les écarts entre les plus démunis et une *jet set* déconnectée. Les communes et la Région dressent la table, les promoteurs n'ont plus qu'à se servir et les habitants se mettre à la diète.

**MOHAMED BENZAOUIA
ET CLAIRE SCOHIER**

[4] Interpellation de A. Dirix à Charles Picqué, Commission Aménagement du Territoire du 16 février 2011, p. 2.

[5] Interpellation de A. Maron à Charles Picqué, Commission Aménagement du Territoire du 16 février 2011, p. 22.

[6] Entre-temps, le gouvernement a approuvé l'abrogation du PPAS France et Bara 1 par arrêté du 5 mai 2011, publié au Moniteur Belge du 20 mai 2011.

[7] «*Atenor aime l'eau du canal*», *la Libre Belgique*, 02.03.2011.

La progression du vélo à Bruxelles : des chiffres pour le dire...

Les dernières estimations indiquent que le nombre de cyclistes circulant à Bruxelles augmente de 13% par an en moyenne depuis 1999. C'est peu et beaucoup à la fois : une croissance «spontanée» non négligeable qui illustre l'énorme potentiel de la ville pour le vélo, mais encore trop faible pour atteindre les objectifs du plan Iris II. Le pourcentage régulièrement annoncé de part modale du vélo de 3 ou 4 % n'est qu'une estimation à considérer avec prudence.

C'

est indéniable, le nombre de cyclistes augmente à Bruxelles : les chiffres de l'observatoire du vélo - les seuls disponibles pour la Région - montrent une tendance claire. Mais leur interprétation est délicate.

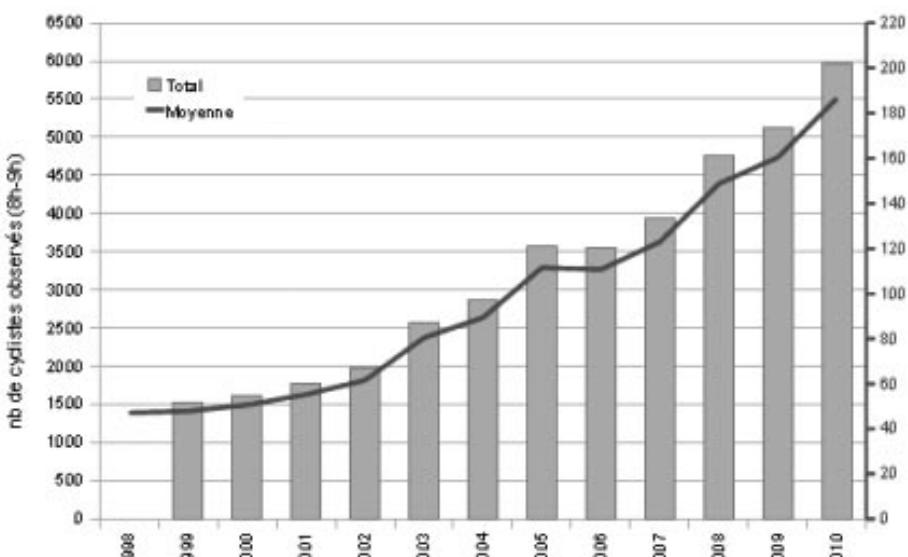
Si le nombre de cyclistes augmente globalement chaque année, partout et à toutes les saisons, il est par contre impossible à ce stade de dire si la part modale du vélo – comprenez : la part du nombre total de déplacements en RBC qui est faite à vélo – a évolué. L'augmentation observée du nombre de cyclistes est-elle uniquement le reflet de l'augmentation du nombre total de déplacements des Bruxellois, ou reflète-t-elle un transfert de la voiture ou des transports en commun vers le vélo ?

Les seuls chiffres actuellement disponibles datent de 1999 et proviennent de l'enquête nationale sur la mobilité des ménages (MOBEL 2001) ! En 1999, 1,1% des déplacements en Région bruxelloise sont faits à vélo (12,3% en Flandre), et chaque Bruxellois se déplace près de 3 fois par jour. Une nouvelle enquête est en cours [1], qui permettra prochainement de mettre ces données à jour. D'ici là, les chiffres qui seraient invoqués ne sont que des estimations à prendre avec prudence.

La croissance actuelle ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'Iris II...

Le Plan régional de mobilité Iris II a fixé un objectif de 20% de part modale pour le vélo à l'horizon 2020. Sommes-nous sur la

*Evolution du nombre de cyclistes en RBC
(moyennes et totaux de 16 comptages en mai et septembre)*



Pour que la part modale du vélo augmente, il faut que le nombre de déplacements en voiture progresse moins vite que celui du vélo.

Pro-Vélo

Rue de Londres 15

1050 Ixelles

www.provelo.org

bonne voie ? En considérant que l'augmentation du nombre total de déplacements sera uniquement le fait de l'augmentation de la population bruxelloise (mais que chaque Bruxellois ne se déplacera pas plus en moyenne en 2020 qu'en 1999)^[2], il faudrait une croissance annuelle du nombre de cyclistes de 16% par an sur la période 1999-2020^[3].

On s'en approche, pourrait-on penser, mais le retard déjà accumulé ne serait rattrapé que par une croissance de 19,5% par an pendant les 10 prochaines années ! Or on devine que les taux de croissance actuellement élevés sont possibles parce que les nombres sont petits : les premiers progrès sont les plus faciles à réaliser ! On est donc encore bien loin d'atteindre les objectifs annoncés, et le seul maintien de la croissance actuelle ne sera pas suffisant.

Mais elle démontre l'énorme potentiel vélo de Bruxelles !

Il y a donc toujours plus de cyclistes dans les rues de Bruxelles... Par quel miracle ? En l'absence de mesures fortes d'encouragement, d'infrastructure ou de partage de l'espace public, cette croissance spontanée semble le fait d'une conscientisation écologique en cours, de la dégradation des conditions de circulation et de stationnement automobile, de l'augmentation du prix de l'essence, de la présence de populations étrangères qui reproduisent des habitudes prises ailleurs, et peut-être surtout d'un effet de contagion : cela se voit, cela se sait, le vélo est le moyen de déplacement en ville le

plus efficace pour des trajets de moins de 5 km (62% des déplacements à Bruxelles)^[4]. Un cycliste en entraîne un autre...

Les résultats illustrent ainsi clairement l'énorme potentiel de la Région en matière de vélo : Bruxelles pourrait être une ville cyclable et la marge de progression de ce mode de déplacement est considérable.

Et les cyclistes actuels sont déjà récompensés par des aménagements et offres de services de plus en plus nombreux, qui rendent le vélo au quotidien plus confortable : contresens cyclables, bandes bus ouvertes aux cyclistes, marquages au sol, points vélo dans les gares, transport gratuit des vélos dans les trams et métro à certaines heures, carte cyclable de qualité, etc. Des représentants des cyclistes sont également invités à participer au processus décisionnel au sein de la commission vélo régionale chargée de remettre un avis sur tout projet relatif à la pratique du vélo.

Mais s'il est vrai qu'un aménagement discret et bien pensé rend la circulation à vélo plus sécurisante, facile et agréable, il manque encore des aménagements marquants qui nécessitent un réel partage de l'espace public entre les différents modes, une volonté affirmée de diminuer la pression automobile et les vitesses pratiquées, et une politique de promotion forte, seuls susceptibles d'encourager un nouveau public à s'essayer au vélo. Une ville cyclable c'est une ville où la pratique quotidienne du vélo est possible, sûre et normale pour tous !

JEANNE DEPIREUX
PRO VÉLO

[1] Enquête de mobilité BELDAM (Belgian Daily Mobility) commanditée par le SPF Mobilité et Transports et le SPP Politique Scientifique (BELSPO) et dont les premiers résultats sont attendus à l'été 2011.

[2] Ce calcul se base sur l'hypothèse que chaque Bruxellois se déplace en moyenne 2,96 fois par jour, que le nombre de déplacements à vélo est égal à 1,1% du nombre de déplacements total de la population bruxelloise (résultats MOBEL), et que cette population atteindra 1.200.108 habitants en 2020 (prévisions du Bureau fédéral du Plan).

[3] Sous cette même hypothèse, on atteindrait aujourd'hui une part modale du vélo de 3,7%, et de 11,4% en 2020 si une croissance de 13% est maintenue.

[4] Mobel 2001.

Observatoire du vélo en Région bruxelloise

Un observatoire du vélo existe à Bruxelles depuis 1998. Il fournit des informations uniques sur l'évolution de l'utilisation du vélo dans la Région et permet de mieux connaître le profil des cyclistes bruxellois.

L'observatoire, ce sont : des comptages aux heures de pointe du matin, des observations en soirée, des observations aux lieux de stationnement vélo des arrêts de métro, des enquêtes diverses.

Actuellement, des comptages vélo sont réalisés en 25 lieux répartis sur la région, entre 8h et 9h du matin en semaine, 4 fois par an. Outre le nombre de cyclistes traversant le carrefour, plusieurs éléments sont enregistrés qui permettent de connaître les flux, la proportion d'hommes et de femmes, la proportion de cyclistes portant un casque, etc.

Pour mener une politique vélo cohérente, ces données chiffrées doivent être accompagnées d'informations qualitatives. Une enquête a été réalisée en 2009 auprès de 1200 personnes utilisant le vélo pour des trajets domicile-travail, afin de mieux connaître leur profil socio-économique. En 2010, une enquête téléphonique a été faite auprès de bénéficiaires de la prime Bruxell'Air (prime vélo) afin d'étudier l'impact de cette prime sur leurs habitudes de déplacement.

Contact : Pro Velo asbl, en charge de l'Observatoire depuis 1998.

Jeanne Depireux : j.depireux@provelo.org ou 02/ 502 73 55

Tous les résultats sont disponibles sur le site de Pro Velo : <http://www.provelo.org>



C

omment s'est construite la ville de Bruxelles dans la période d'extension allant de 1928 à 1915 ? Pour Bénédikte Zitouni, pas question d'invoquer de grandes causes extérieures abstraites pour en découdre avec les rouages de l'agrandissement de la ville. Si on fait appel à une cause, il faut montrer comment elle affecte, par où elle passe, et où on peut en trouver une trace. S'ensuit le récit presque policier d'une véritable enquête dans les archives du service de la voirie. On plonge ainsi au cœur des mécanismes de l'agrandissement de Bruxelles.

Ainsi, nous apprendrons comment les plans, traces, les pointillés d'alignement,

servaient de cadre à la négociation de l'agrandissement de Bruxelles, et comment ces facteurs matériels ont eu une puissance d'agir importante. La logique propre du service de la voirie de l'époque réussit à canaliser et à «*faire faire*» la ville autrement.

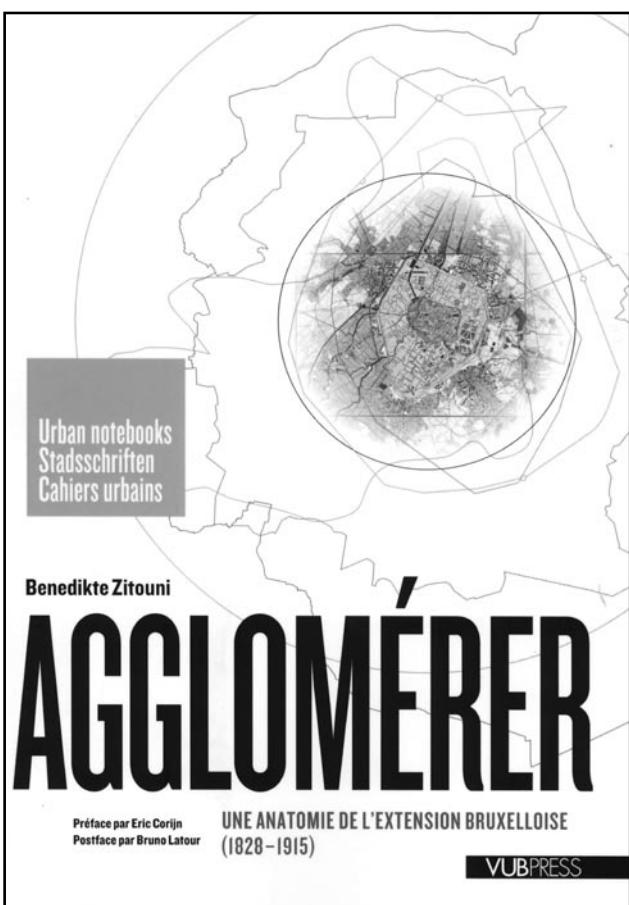
L'ouvrage de B. Zitouni nous emmène de l'histoire à la philosophie, proposant dans ses analyses des concepts qui ont mené les acteurs de cette époque à faire la ville de cette manière. Il ne s'agit néanmoins pas d'un «*livre d'histoire*» au sens usuel de ces termes. Le parti pris sur la manière de regarder la ville, à partir du service de la voirie et pas d'en haut, est un choix à la

fois méthodologique, philosophique, et aussi politique. Privilégiant une analyse des dynamiques foncières, le texte nous montrera la force des règlementations urbanistiques, comment ces quelques règles ont réussi à canaliser les actes et les volontés de chacun. La logique administrative en place à l'époque engage plus que de simples règles différentes, voilà le choix philosophique majeur de l'ouvrage. Le type de logique implique un rapport à l'espace et au temps différent de celui qui nous occupe aujourd'hui.

Une belle démonstration du pouvoir que peuvent avoir, sur le long terme, les décisions juridiques de l'administration. L'analyse du rôle stratégique de l'urbanisation et de la puissance que peut avoir le politique sur la croissance d'une ville nous libère, enfin, des images «biologiques» de la ville qui font penser qu'une ville, cela peut être un phénomène naturel. Dans cet ouvrage, la ville ne grandit pas toute seule, elle n'est pas le résultat de logiques intouchables, elle est faite, construite, produite par des acteurs précis, des décisions politiques. Le type de décisions «microscopiques» à l'œuvre dans l'administration infléchit les villes, et Bruno Latour, auteur de la postface, ne s'y trompe pas lorsqu'il écrit que «*ce qui compte en effet pour l'auteure, ce n'est pas qu'un élément soit petit ou grand, mais le type de connexion qui infléchit le parcours d'un élément de taille quelconque*». Cette attention à la logique en place dans les décisions, cette radicale obstination à ne pas tout expliquer par des grandes causes, nous en aurions bien besoin aujourd'hui dans les luttes urbaines qui nous occupent.

N.P.

B. Zitouni, *Agglomérer, une anatomie de l'extension bruxelloise (1828-1915)*, VUB Press, Bruxelles, 2010, 331p.



P

our combler un déficit financier chronique, une municipalité d'un pays que l'on devine se situer au centre de la nouvelle Europe décide de vendre et de confier la gestion du centre-ville historique à une société privée qui la convertit en parc touristique. A l'instar de nombreux habitants, le héros du roman, écrivain à succès, dépasse rapidement ses premières réticences, séduit par les avantages offerts par «*La Compagnie*». Il recevra une indemnité doublant son salaire, bénéficiera du statut VIP avec une flopée d'avantages dont une couverture santé totale.

En échange, il devra se plier aux règles de Town Park : se comporter de manière irréprochable à l'égard des visiteurs, accepter de jouer quelques heures par semaine le figurant dans des journées à thème, etc. En cas de résistance, il perdra des points, au risque à terme de perdre son statut.

A «l'*extérieur*», les nouvelles sont alarmantes. La privatisation du centre-ville n'a servi qu'à épouser la dette et les promesses de redonner vie aux quartiers périphériques se sont révélées factices. Une raison de plus de se réjouir de pouvoir vivre à l'abri dans cette gigantesque «*gated community*».

On l'imagine, l'affaire se délite peu à peu. Aux premières joies insouciantes se substituent rapidement les déveines logiques issues des impératifs de rentabilité de toute société privée. Les bâtiments historiques de Town Park se dégradent, on rogne sur les frais de personnel et le narrateur perd rapidement son statut de VIP.

Toute ressemblance avec les actuelles et futures politiques publiques bruxelloises serait bien évidemment fortuite.

Benoît
Duteurtre

La cité heureuse

roman

Quoique... Faut-il rappeler qu'il y a sur terre d'honorables professeurs d'université qui vantent le modèle de la privatisation totale des gestions municipales. Sam Tabushi, thuriféraire du partenariat public-privé (PPP) fut même invité à l'occasion d'un des séminaires de midi «*de passage en ville*» organisés par l'Agence de Développement territorial (ADT)^[1], nous rappelant opportunément que Town Park existe déjà. C'est Sandy Springs, une ville de près de 100 000 habitants située dans la banlieue d'Atlanta. Selon l'orateur, cette ville idéale donne un exemple éclatant de PPP qui a permis de virer les fonctionnaires surnuméraires en toute flexibilité^[2] : «*the private sector is (definitely) killing the normal way of managing a city*» !

*Benoit Duteurtre, La cité heureuse,
Fayard, 2007.*

M.S.

[1] Pour plus d'info, lire <http://www.ieb.be/article2596>.

[2] Une citation de l'invité de l'ADT : «*you can fire them in such an easy way !*».

Bruxelles en mouvements

Rédacteur en chef : Almos Mihaly, avec la collaboration de Gwenaël Breës, Mohamed Benzaouia, Raymond Boudru, Anne Defairiere, Isabelle Hochart, François Hubert, Thierry Kuyken, Olivia Lemmens, Jérôme Matagne, Meriem Acharek, Philippe Meersman, Pierre Meynaert, Nicolas Prigot, Hélène Quiquibach, Dalia Riffi, Denys Ryelandt, Claire Scobier, Mathieu Sonck, Roland Van de Poel.
Imprimerie : Auspert & Cie sprl.

Périodique mensuel. Ne paraît pas en juillet-août.



Bruxelles en mouvements est édité par Inter-Environnement Bruxelles, asbl.
Association indépendante. Fédération des comités d'habitants de Bruxelles. Membre de l'ARSC.
Organisme d'éducation Permanente bénéficiant du soutien du Ministère de la Communauté française.
Rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles. Tél. : 02/8930909. E-mail: info@ieb.be
Éditeur responsable : Gwenaël Breës, rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles.

EDITO

Les PPP ou le déni démocratique

Le gouvernement bruxellois a récemment approuvé en première lecture un projet d'ordonnance relative aux partenariats publics-privés (PPP). L'objet principal de ce projet est «d'instaurer un cadre facilitateur» et de «favoriser l'émergence de PPP».

Contrairement à ce qu'on peut entendre, les PPP n'offrent pourtant pas de solution magique au problème de financement des infrastructures. Tout le monde s'accorde pour dire qu'ils coûtent plus cher à la collectivité ne serait-ce que parce que l'intérêt de l'entrepreneur privé est de maximaliser et de maintenir son profit.

On avance souvent que dans un PPP le partenaire privé prend une partie des risques. Le cas de la station d'épuration Nord (exploitée par la société Aquiris) montre pourtant que dès qu'il s'agit de prendre la responsabilité d'un risque, le partenaire privé se révèle le plus souvent défaillant. Lorsque l'exploitant n'est plus capable de remplir ses obligations tout en maintenant son taux de profit, il fait généralement «suer le contrat» : le partenaire public n'a plus d'autre choix que de mettre la main au portefeuille, ce que la Région bruxelloise a déjà fait dans le dossier Aquiris.

Les PPP font l'objet de contrats extrêmement complexes, les cahiers des charges sont lourds, et pourtant constellés de failles. Une fois le contrat signé, il est très difficile de s'en défaire. Doter la Région d'un centre de compétences, comme le prévoit le projet d'ordonnance, est à cet égard une fausse bonne idée quand il s'agit par ailleurs de «favoriser l'émergence de PPP». Plutôt que d'en favoriser l'émergence, nous réclamons la transparence la plus complète sur ces contrats, en soumettant tous les PPP à enquête publique avant leur signature. Qu'on laisse le citoyen la possibilité de juger de la pertinence d'un contrat qui engage l'élu bien au-delà de la période de son mandat !

Enfin, rappelons que le choix des PPP n'est pas une fatalité, même en période de disette budgétaire. Il est simplement la conséquence d'un manque de courage politique, notamment pour augmenter les prélèvements par l'impôt sur la richesse produite par notre société et l'orienter vers des investissements en équipements publics profitables à tous.

MATHIEU SONCK

Abonnez-vous à Bruxelles en mouvements

LE MENSUEL D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION D'IEB

DECOUVREZ

- Bruxelles et ses enjeux
- L'analyse de l'actualité urbanistique et environnementale
- Le travail des la fédération avec les associations urbaines et les comités de quartier
- Une réflexion avec les habitants sur l'avenir de leur ville

Participez à notre action pour faire bouger Bruxelles en vous abonnant à Bruxelles en mouvements.

Abonnement annuel pour 10 numéros : 24 euros.

Versement au compte IBAN BE33 2100-0902-0446. BIC : GEBABEBB.

Renseignements : tél : 02/893 09 09 - courriel : info@ieb.be.

Consultez la publication sur notre site : www.ieb.be